

Dans le présent recueil de lettre d'intérêt général,



Didier Ngalebaye est né le 22 avril 1968 à Abala, Congo. Titulaire d'un Doctorat unique de Philosophie, il est Maître-assistant CAMES à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, Congo. Membre du Réseau LACTO, Université Lille 3 et attaché de recherche au CERDOTOLA, il est l'auteur de plusieurs essais.

Didier Ngalebaye

Le rôle du philosophe dans la société

Lettres au Premier Ministre, Chef du Gouvernement de
la République du Congo (2016-2023)



Didier Ngalebaye

Le rôle du philosophe dans la société

FOR AUTHOR USE ONLY

FOR AUTHOR USE ONLY

Didier Ngalebaye

Le rôle du philosophe dans la société

**Lettres au Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la
République du Congo (2016-2023)**

FOR AUTHOR USE ONLY

Éditions universitaires européennes

Imprint

Any brand names and product names mentioned in this book are subject to trademark, brand or patent protection and are trademarks or registered trademarks of their respective holders. The use of brand names, product names, common names, trade names, product descriptions etc. even without a particular marking in this work is in no way to be construed to mean that such names may be regarded as unrestricted in respect of trademark and brand protection legislation and could thus be used by anyone.

Cover image: www.ingimage.com

Publisher:

Éditions universitaires européennes

is a trademark of

Dodo Books Indian Ocean Ltd. and OmniScriptum S.R.L publishing group

120 High Road, East Finchley, London, N2 9ED, United Kingdom

Str. Armeneasca 28/1, office 1, Chisinau MD-2012, Republic of Moldova,

Europe

Printed at: see last page

ISBN: 978-620-6-68717-7

Copyright © Didier Ngalebaye

Copyright © 2023 Dodo Books Indian Ocean Ltd. and OmniScriptum S.R.L publishing group

FOR AUTHOR USE ONLY

Dédicace

Je dédie le présent recueil de lettres à *Monsieur La Mémoire du Congo*, l'un des lecteurs de la lettre n°4, qui m'a proposé de rassembler toutes ces lettres adressées à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo, afin de les publier et préserver pour le temps qui vient.

FOR AUTHOR USE ONLY

Remerciements

A l'occasion de la publication du présent recueil de lettres adressées à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République, je remercie, profondément, tous les lecteurs, auditeurs (*Radio Bakambi*, de Monsieur Caius EBELEBE), téléspectateurs (*ZianaTV*, de Monsieur Cyr MAKOSSO) et les citoyens de l'espace public virtuel (réseaux sociaux, qui consacrent la fin de la censure officielle), du Congo et du Monde, pour leurs précieuses critiques et contributions, leurs éclairages et accompagnements.

Avant-propos

Du 07 mai 2016 (quand le Premier Ministre était Monsieur Clément MOUAMBA, qui nous a quittés) au 1^{er} juin 2023, la responsabilité philosophique m'a amené, quatre fois, à adresser des correspondances officielles à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo (conduit par Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO depuis mai 2021).

Les lettres n°1 et 3 portent sur les *félicitations* d'usage que les cadres reçoivent, lorsqu'ils sont promus aux hautes fonctions d'Etat, accompagnées d'*observations et propositions techniques* sur les problèmes de la gouvernance publique congolaise, tandis que les lettres n°2 et 4 *attirent l'attention du Gouvernement*, suivant le principe de précaution, sur l'irrationalité de sa conduite de la lutte contre la pandémie du Coronavirus et l'*inefficacité* de son action sur la vie quotidienne, dont je partie.

A part les deux premières lettres, marquées du sceau '*ouvertement fermées*', les deux dernières, '*fermement ouvertes*', ont fait le tour du Monde et suscité moult débats et interprétations, toutes respectables les unes que les autres, au regard de l'horizon de la *tolérance*, qui devrait encadrer les prises de parole sur l'espace public.

Parmi les centaines de réactions reçues, l'une est venue d'un Monsieur, qui m'a proposé de rassembler et publier toutes ces lettres, afin de les préserver pour le temps qui vient, et à qui dédie le présent recueil de lettres adressées à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo.

Le lecteur constatera que ces lettres, qui analysent prospectivement l'impact de l'action du Gouvernement congolais sur la vie quotidienne des populations électriques, sur une période de sept ans (2016-2023), reviennent sur les mêmes préoccupations, pour l'essentiel.

Sur la *forme*, cette récurrence des mêmes préoccupations peut être considérée comme de la *redondance* ; quiconque aurait un tel sentiment, n'aurait pas tort.

Mais, sur le *fond*, cette ‘*redondance*’ supposée est plutôt l'indicateur saturé de l'inefficacité de l'action publique sur la période considérée : la persistance des observations, par-delà et malgré la succession des Gouvernements, ainsi que celle des exercices budgétaires signifie clairement que le Gouvernement n'est pas parvenu à résoudre les problèmes du pays ou réaliser ses promesses électoralistes au point de satisfaction des populations électorales, ce dont témoignent, d'un côté, la réduction constante du taux de participation aux différentes élections et, de l'autre, l'augmentation similaire du taux d'abstention aux mêmes élections.

Dans le présent recueil de lettre d'intérêt général, ce *paradoxe* étonne le philosophe, dont le questionnement parvient à la conclusion que ces problèmes persistent, parce que l'action gouvernementale menée, coupée de toute évaluation performative depuis l'accession du pays à la ‘souveraineté internationale’ (1960), porte uniquement sur les *effets des problèmes*, en en rangeant ou méprisant les *causes causantes réelles*, qu'une évaluation scientifique interdisciplinaire dévoilerait, pour permettre au Gouvernement de rebâtir son dispositif de gestion du pays sur les principales recommandations qui en sortiraient (organigrammes, programmes d'activités, budgets et lois de programmation sectorielle du Développement), de façon à s'engager dans un *nouveau modèle de gouvernance rationnelle* (qui consiste à baser les principales décisions publiques sur les recommandations d'études scientifiques de cas), présentant les atouts de pouvoir produire les résultats pertinents, résilients et performatifs attendus par les populations, sur une période courte et à coût raisonnable, et dont l'*indicateur d'appréciation* serait le retour de la confiance, aujourd'hui profondément brisée, entre gouvernants et gouvernés.

Brazzaville, le 14 juin 2023.

Lettre n°1

Dr Didier NGALEBAYE

Maitre-Assistant de Philosophie
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université Marien Ngouabi
E-mail : otwere_ossob@yahoo.fr
Port. : 00242 06 670 43 56/05 724 07 41.

Brazzaville, le 07 mai 2016

A

**Monsieur le Premier Ministre
de la République du Congo,**

Brazzaville.

Objet : *Félicitations et propositions techniques, pour l'amélioration de la coordination de l'action du Gouvernement de la République.*

Monsieur le Premier Ministre,

Le 25 octobre 2015, le peuple congolais avait été appelé, par le Président de la République, à se prononcer sur ce qui est devenu la *Constitution* de la nouvelle République, sur la base de laquelle, l'élection du Président de la République du 20 mars 2016 a été organisée. Celle-ci a été gagnée par le Président sortant Denis Sassou-N'guesso, à 60% des suffrages exprimés. Le Président réélu a prêté serment. Un Premier Ministre a été nommé, en la personne de Monsieur Clément Mouamba. Un Gouvernement vient d'être nommé et installé, comprenant 38 Ministres, dont 23 anciens, 15 nouveaux et à peine autour de 05 âgés de moins de 46 ans.

Monsieur le Premier Ministre, à l'occasion de votre nomination, par le Président de la République, en qualité de Premier Ministre de la République du Congo, **j'ai l'honneur** d'associer ma voix à celles des nombreuses autres personnes, pour vous présenter toutes mes félicitations et tous mes vœux de réussite dans la nouvelle mission qui vient de vous être confiée, au moment où le

pays est prospectivement menacé d'éclatement par toutes sortes d'intégrismes politico-sociologiques.

Par ailleurs, étant universitaire de statut et fonction, guidé par les exigences épistémo-éthiques mondialement partagées d'objectivité, d'impartialité, d'universalité, de pertinence et de responsabilité, d'une part, et philosophe, fonctionnaire de l'Humanité, payé pour penser le Destin de celle-ci, ayant la critique prospective comme instrument de conquête du sens historique suivant les repères du Vrai, du Bien et du Beau pour tous, d'autre part, et étant attaché à l'Université Marien Ngouabi, à laquelle, la République du Congo a confié les missions de *formation* (des élites), de *recherche* (multisectorielle de la Vérité, pour le Développement) et de *service à la communauté* (nationale et internationale, à travers la consultance), je voudrais profiter de cette occasion, pour vous faire *quelques propositions techniques*, avec l'objectif de vous aider à prendre rapidement et performativement en mains la coordination de l'action du Gouvernement, dont les résultats auront nécessairement un impact sur les élections législatives et locales en perspective.

Mais, avant cela, je voudrais vous signaler le caractère strictement désintéressé de ma démarche, au travers de laquelle, il ne conviendrait pas de débusquer une volonté déguisée de chercher une quelconque fonction auprès de vous. En effet, ayant déjà été Directeur du Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage (2008-2009), Conseiller Socioculturel du Haut-Commissaire à la Réinsertion des Ex-Combattants (2009-2011), Conseiller à la Prospective et aux Ressources Humaines du Ministre de la Recherche Scientifique (2010-2011) et Directeur (démissionnaire) du Centre National d'Information et de Documentation Scientifique et Technique (2011-2013), j'ai déjà fait savoir ma décision de ne plus rien avoir à faire dans les Services gouvernementaux, où je n'ai plus rien à apprendre.

Le '*peuple*' gagnera à ce que la pensée et l'action de ses serviteurs soient marquées en permanence du sceau de la *constance*, comme le prescrit Platon :

« ... Ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est de tout temps que j'ai pour principe de n'écouter en moi qu'une seule voix, celle de la raison qui, à l'examen, me semble la meilleure. Les arguments que j'ai soutenus jusqu'ici, je ne puis les rejeter parce qu'il m'est arrivé malheur ; ils m'apparaissent au contraire sensiblement identiques et j'ai pour eux le même respect et la même déférence qu'auparavant »¹.

Pour cela, le *vrai philosophe*, celui qui n'a pas encore renoncé, ni à la critique prospective désintéressée, ni à la Vérité, ni au Bien, ni au Beau pour tous, est réellement inutile et dangereux dans les partis politiques, dont les règles et mode de fonctionnement (hypocrisie, opportunisme, sadisme, etc.) sont incompatibles avec l'épistémologie universitaire (objectivité, impartialité, universalité, pertinence et responsabilité). Lié par la *dette du sens* à l'égard de sa cité, il peut simplement contribuer à la conception et à l'exécutif d'un projet/programme d'intérêt général, dans le cadre d'une fonction technique, en guise de paiement de sa dette du sens, ou de retour à la communauté nationale sur l'investissement que celle-ci avait consenti pour sa formation aux frais généraux.

Dans ce cadre éthique bien entendu, et en ma qualité de citoyen électeur, payant onéreusement ses impôts, permettez-moi, Monsieur le Premier Ministre, d'attirer prospectivement votre attention sur les huit principaux axes suivants de la coordination de l'action du Gouvernement, dont vous avez la charge, dans un contexte où le Parlement a retrouvé tous ses pouvoirs sur l'Exécutif.

I. Concernant l'appréciation la plus large et sensée sur la composition du nouveau Gouvernement de la République, celle-là montre clairement que :

1. Le *nouvellement des ressources humaines* suivant les critères de nombre, d'âge, de combinaison de la compétence technique avérée d'avec la moralité des cadres à promouvoir et d'idées pour le progrès

¹ **Platon**, *Criton*, traduction et notices d'Emile Chambry, Paris, Flammarion, 1989, 46a-47a.

qualitatif du pays n'a pas été le souci majeur du Chef de l'Etat, au profit de la récompense électoraliste, démocratiquement compréhensible, mais difficilement performative ;

2. Le *message* de demande populaire de changement et de lutte contre les antivaleurs portant triplement sur les *personnes*, le *style* de la gouvernance publique et la qualité des *rapports* entre gouvernants et gouvernés, lancé aux acteurs politiques par les citoyens électeurs pendant la campagne électorale, ne semble pas avoir été clairement perçu ;
3. L'*option* de prendre rendez-vous avec la Jeunesse (18-45 ans), représentant 70% de la population et de l'électorat, qui est au principe de toute élection de candidats, et qui est à la manœuvre de la contestation publique et populaire de la gouvernance, ne semble pas avoir été la première préoccupation du Président réélu, alors que pointent à l'horizon les législatives et locales, puisque le Gouvernement n'est renouvelé qu'au 1/3.

II. Concernant la composition des Cabinets ministériels, il se trouve que celle-ci est réglementée par le décret n°2012-1216 du 03 décembre 2012 déterminant la composition des Cabinets ministériels, aux termes duquel, ceux-ci sont composés ainsi qu'il suit (*article 1^{er}*) :

Cabinets	Ministre d'Etat	Ministre	Ministre Délégué	Secrétaire d'Etat
Directeur	01	01	01	01
Conseiller technique	01	01	01	01
Conseiller politique	01	01		
Conseiller administratif et juridique	01	01	01	01
Conseiller en communication	01		01	
Conseiller à la logistique et à l'intendance	01	01		01
Chef de secrétariat	01	01	01	01
Secrétaire particulier	01	01	01	01
Assistant	02	01	01	01
Attaché	10	08	06	02
Attaché à la documentation	01	01		
Attaché aux relations publiques, chef du protocole, assisté de 03 agents	04			
Total minimum	25	19	13	09
Total maximum	30	21	14	10

Ledit décret comporte six articles, dont l'esprit renvoie à ceux portant attributions et organisation des différents Ministères, et prévoit une disposition complémentaire (*article 4*), qui indique que les Ministres peuvent, toutefois, faire appel à d'autres compétences, qui seront rétribuées sur les crédits de fonctionnement de leurs Ministères respectifs. L'observation comparative du mode d'application de ce décret par les Ministres de la République du Congo permet de relever une *disparité des pratiques*, qui devraient être harmonisées par la Primature.

Ainsi, en l'absence de Secrétaires d'Etat, les Cabinets ministériels comprennent **804** personnels, à raison de : **125** pour les Ministres d'Etat (ME=05/38), **651** pour les Ministres (M=31/38) et **28** pour les Ministres Délégués (MD=02/38), sur lesquels le pays compte pour transformer *Le Chemin d'Avenir* en réalité en 2016, si seulement ils étaient nommés en considération de leurs *compétences avérées*, de leur *moralité* et de leur *engagement républicain*.

A ce décret, *il manque fondamentalement une clause de fermeture républicaine*, qui ferait aux Ministres l'obligation (sous peine de rejet des

propositions de nomination par le Premier Ministre ou le Secrétaire Général du Gouvernement) de composer leurs Cabinets, en tenant compte du pluralisme anthropo-sociologique et politique national.

Globalement, on peut distinguer *deux types de cas* : les Ministres qui s'y conforment et ceux, les plus nombreux, qui veulent que le décret présidentiel se conforme à leurs humeurs. Le premier cas se reconnaît, entre autres, par l'existence d'un Directeur de Cabinet fort et responsable, tandis que le deuxième cas se reconnaît, notamment, par l'existence d'un Cabinet parallèle, informel, à fondement ethnique, plus puissant que le formel et légal. Pour tous ces deux cas, nous pouvons formuler les **observations** suivantes : **1.** l'esprit du décret fait une *confiance extrême* et sans réserve aux Ministres, qu'il présuppose responsables et républicains, ce que la réalité de la pratique dément ; **2.** *l'absence de contraintes éthiques* dans la composition du Cabinet ; **3.** *l'absence de critères républicains dans le choix des membres des Cabinets.*

Dans la mesure où les Cabinets ministériels sont composés dans ces conditions, l'on observe généralement après :

1. *le repli du Ministre sur son ethnie*, en trahissant de fait, et non de parole, la mission que le Chef de l'Etat lui a confiée, *en gouvernant contre la Loi* ;

2. *l'instauration d'un braconnage politique*, où se développe un affairisme privé sous le couvert de la fonction officielle ; le Ministre mène alors réellement une autre politique que celle pour laquelle, le Chef de l'Etat l'a nommé, mais qu'il ne déclare pas sur les médias ;

3. *la mise en œuvre d'une pluralité d'astuces*, pour se maintenir au Gouvernement, autrement que par le bon travail ;

4. *l'existence d'un Cabinet parallèle*, qui traite les "vrais dossiers" à la maison et prend en fait les décisions, humiliant ainsi le Cabinet formel ; dans ces conditions, les usagers se plaignent innocemment de l'inefficacité du Service public, sans savoir que les dysfonctionnements internes l'empêchent de tenir ;

5. la cristallisation de la "crise" comme mode de gestion du Département ministériel; car, les normes (lois et règlements) de fonctionnement du service public étant volontairement mises entre parenthèses par le Ministre, sous la forme de l'*infra-droit*, celui-là règne alors par la terreur, en menaçant de relever les cadres qui, sentant l'horizon bouché, se taisent et exécutent les "missions" les plus obscures, manquant du courage de se braquer, en attendant le départ inévitable du Ministre concerné.

La prise en compte combinée de ces observations permettrait, en pratique, d'éviter que le Chef du Département Premier ministériel ou ministériel soit sociologiquement ressortissant d'un même des 12 Départements et/ou des 84 Sous-préfectures, que compte le Congo, ou que la moitié, au moins, des membres du Cabinet. Car, dans ces conditions, l'essentiel du travail se ferait en langue communautaire d'origine : contre les intérêts de la République fraternelle. De même, la "rupture" exigée par le chef de l'Etat, devrait amener les Ministres reconduits à se débarrasser des écuries humaines qu'ils trimbalent d'un Ministère à un autre, pour se donner des équipes de travail constituées de cadres ressortissant de tous les Départements du Congo. Voilà, à peu de choses près, l'*état réel* du climat de travail dans les Ministères chargés d'exécuter le Projet de société du Chef de l'Etat. *Cette situation est due à l'absence relevée d'une clause de fermeture républicaine dans le décret examiné.* Tout le monde l'observe. Mais, personne ne le dénonce, pendant que nombreux s'en plaignent silencieusement. Et, c'est dans cette ambiance chaotique que les budgets de l'Etat s'exécutent d'année en année. En face, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire n'a pas encore commencé ses interpellations. En réalité, il faut chercher longtemps, pour trouver un Cabinet ministériel où l'on travaille réellement pour le pays. C'est dans ce contexte que les "intellos" congolais, eux-mêmes compromis dans cette ethnicisation des Cabinets, se permettent de se taire.

Les ethno-cabinets ministériels tirant la République vers le bas, pour y remédier rapidement, *un décret simple* permettrait de corriger l'actuel décret

n°2012-1216 du 03 décembre 2012 déterminant la composition des cabinets ministériels, en le complétant par la clause de fermeture républicaine, dont l'absence présente fait cruellement problème.

III. Concernant la rémunération des membres des Cabinets ministériels, l'observateur critique est amené à constater d'énormes écarts de rémunération d'une fonction à l'autre, d'un Cabinet à un autre et au sein d'un même Cabinet. L'absence d'une grille harmonisée des rémunérations des membres des Cabinets ministériels en est l'explication, tandis que la prise rapide d'un texte réglementaire d'harmonisation en sera la solution. Le Secrétaire Général du Gouvernement est bien placé, pour en faire la proposition. Avec autant d'injustices administratives, dues à la violation stratégique et durable du principe mondialement partagé : « *A fonctions égales, traitement égal* », on ne peut pas s'attendre à ce que les cadres donnent le meilleur d'eux-mêmes dans l'exécution du Programme présidentiel.

IV. Concernant la grille de rémunération des agents de l'Etat en mission, il se trouve que le texte appliqué demeure le décret de janvier 1994, dont les niveaux des frais (56 000FCFA, pour l'intérieur du pays, 120 000FCFA par jour, pour les cadres supérieurs en mission à l'extérieur, et 150 000FCFA, pour les Chefs de délégation) sont largement dépassés par la réalité économique d'aujourd'hui. Mais, les Gouvernements successifs entretiennent un silence coupable sur la question. En pratique, aucun cadre en mission n'a la conscience dégagee des soucis financiers, surtout, au regard de l'obscurité avec laquelle les Chefs de délégations gouvernementales et institutionnelles gèrent les caisses d'avance, mettant ainsi simplement les cadres au bord de la révolte.

La République n'étant pas encore privatisée, et pour mettre effectivement en œuvre la '*rupture*', que le Chef de l'Etat a postulée dans son discours d'investiture, et sur laquelle, il a promis « *veiller personnellement* », il revient à Monsieur le Premier Ministre de *faire actualiser le décret de 1994 et réglementer*

la caisse d'avance, par exemple, en faisant en sorte qu'elle prenne en charge les frais d'hébergement et de restauration des membres de la délégation, afin de créer une bonne ambiance nécessaire à la bonne exécution de la mission au profit du pays.

En plus, la Primature devrait veiller à ce que les Ministres renouvellent les collaborateurs qu'ils amènent en missions, en fonction de la nature de celles-ci, et cessent avec la pratique frauduleuse de prise d'impertinentes Notes de nomination, donnant droit à des ordres de mission et passeports de service, dont la plupart des bénéficiaires finissent par s'évader en Europe, rejoignant ainsi l'armée de ces indignes Congolais qui salissent quotidiennement l'image du Congo dans les réseaux sociaux.

V. Concernant la prise en compte de la demande populaire de changement de gouvernance, il se trouve que, telles que les choses repartent, il est probable qu'un soulèvement juvénile ait lieu à terme contre le Gouvernement : les mêmes causes produisant les mêmes effets. A chaque élection majeure, les candidats s'appuient sur cette jeunesse (18-45 ans) composant 70% de la population et de l'électorat, pour gagner, mais, après la victoire, les nouveaux Dignitaires gouvernent avec la minorité de personnes âgées d'entre 46 et 85 ans. La *frustration permanente* qui en résulte explique la disponibilité de la jeunesse à intégrer les mouvements politiques de contestation intéressée, menés par l'Opposition, elle-même conduite par des Ministres déçus. Cette contestation irrationnelle, jusqu'ici ne réussit pas à ébranler les institutions, parce que le fort attachement de chaque Congolais à sa communauté ethnique d'origine empêche le développement de la conscience nationale, seule capable de conduire des combats où l'avenir du pays se trouve en jeu. La formation du Gouvernement et des Cabinets ministériels repose sur le postulat que "*le passé éclaire l'avenir*". Voilà pourquoi, de la Primature aux Ministères, des anciens collaborateurs sont rappelés et reconduits, pour exécuter de nouvelles tâches de

rupture développante! Dans ces conditions, le peuple aura bientôt le temps de se rendre compte qu'il a encore une fois été blousé. Comme souvent, la contradiction entre les orientations de rupture du Chef de l'Etat et la pratique rétrograde du Gouvernement ne devrait pas tarder à se donner clairement à voir aux yeux même du plus naïf des mortels. Et, la vie politico-administrative du Congo revient à une cyclothymie, où les dignitaires au Pouvoir et les dignitaires déchus se guerroient, en prenant le "*peuple*" à témoin : un pas en avant, deux pas en arrière !

VI. Concernant le séminaire de formation des membres du Gouvernement, il se trouve que chaque membre du Gouvernement nommé est un cadre qui exerçait dans une activité donnée, du secteur privé ou du public. Nommé Ministre, le voilà qui commence à "*travailler pour le pays*", aussitôt, après la passation des consignes ! Au milieu, il n'a aucune culture, sinon approximative de l'Etat, dont l'âme, comme dit Platon, est constituée de "*Lois*", et dont le réflexe managérial devant les dossiers consiste, d'abord et avant tout, à se demander : "*Que prévoient les textes ?*", pour ne réfléchir librement que là où les textes, expression de la volonté générale, n'ont rien prévu. En lieu et place de cette nécessaire culture d'Etat, le Ministre érige ses humeurs en lois et sévit contre les cadres qui s'y opposeraient, en s'appuyant sur son Cabinet ethniquement composé.

A ce moment, il a oublié le Projet présidentiel, et les vertus intellectuelles utiles à son exécution : mesure, modestie, ouverture, détermination et responsabilité, pour ne s'en souvenir qu'aux prochaines élections, quand le "*peuple*" imputera les effets de son désordre au Chef de l'Etat, qui ne l'aura pas sanctionné en cours de mandat.

S'il est viré du Gouvernement, après que la République fraternelle l'ait enrichi, il rejoint l'Opposition !

Monsieur le Premier Ministre, ce qui s'est fait pouvant encore se faire, afin d'éviter prospectivement cette cyclothymie gouvernementale, l'organisation d'un

séminaire technique destiné à former les membres du Gouvernement sur les principes, styles, modalités et objectifs du travail gouvernemental est une urgence nationale.

VII. Concernant le rapport des membres du Gouvernement aux lois et règlements de la République, il se trouve que le Chef de l'Etat délègue sectoriellement ses attributions aux membres du Gouvernement qui, à leur tour, marchent sur les lois et règlements de la République, au lieu de les observer et faire appliquer. C'est là que naît l'*infra-droit*, mise entre parenthèses des lois et règlements de la République par les dignitaires, qui les remplacent par leurs humeurs conjoncturelles. Alors, ils distribuent largement les frustrations dans le corps social, qui les fera payer au Président de la République à l'occasion des prochaines élections.

La *Constitution* du 25 octobre 2015 ayant prévu ce chaînon intermédiaire entre le Président de la République et les membres du Gouvernement, la responsabilité du Premier Ministre est pleinement engagée en ce qui concerne le contrôle de légalité de l'action de chaque Ministre.

VIII. Concernant le mode performatif de conduite de la rupture, l'on peut noter que la nature des problèmes décrits et blocages institutionnels observés appelle une *onde de choc politico-administrative*, pour que la "rupture" prenne réellement corps, et ne se révèle pas comme un slogan de trop. Sur le long chemin du Développement, le problème majeur qui vous attend, c'est l'*incompatibilité forte* entre la nouveauté des institutions de la République, ainsi que des orientations du Chef de l'Etat, et le caractère rétrograde des mentalités des acteurs gouvernementaux, dont les 2/3 sont maintenus en fonctions, et qui empêche l'injection de l'option du changement dans le corps social.

Face à ce défi, le Gouvernement ne me semble pas bien disposé, ni armé, misant essentiellement sur l'arme du *réformisme administratif*, qui a déjà plus que fait la preuve historique de ses limites. Aujourd'hui, et dans l'univers du

discours pensé, de Platon à Popper, en passant par Marx et Guèye, il est démontré qu'une gouvernance qui s'appuie sur la *révolution* ou le *réformisme* est vouée à l'échec.

Je pense que cette onde de choc, c'est la **révolution**, comme condition d'un changement politique développant, au regard de l'histoire de la gouvernance du Congo, depuis son "*indépendance*", qui présente des périodes de *réformisme* et de *révolution*, dont l'immobilisme complet, dans lequel la gouvernance du pays se retrouve, est l'héritage, ce qui me pousse à suggérer une démarche "*révolutionnaire*".

Le concept de "*révolution*", que j'ai suggéré depuis *Idées directrices pour une autre politique en Afrique* (Brazzaville, Imprimerie Saint-Paul, 2006), est formé de la combinaison de la racine de **réformisme** d'avec la terminaison de **révolution**.

En effet, il y a "*révolution*", lorsque les institutions d'un pays donné fonctionnent contre l'intérêt du plus grand nombre, mais, au profit de la minorité au Pouvoir d'Etat, et qu'un illuminé prétendant détenir le *Sens de l'Histoire* (la solution aux problèmes du moment), théorise et organise autour de ses idées, un groupe de cadres convaincus et acquis à sa cause, constituant ainsi une *idéologie* devant servir d'instrument de renversement du Pouvoir en place, dont il réussit à s'emparer, en promettant lui substituer un ordre plus juste et apte à défendre/promouvoir l'intérêt général. Le *radicalisme* et l'*intolérance* sont les principales caractéristiques de la révolution.

Par contre, il y a "*réformisme*", lorsque les acteurs du système en place, à défaut de trouver des solutions radicales aux problèmes des populations, s'engagent dans un processus consistant à identifier les faiblesses de leur dispositif, espérer les corriger progressivement par une série de mesures (lois, règlements, etc.), mais, ces mesures seront vouées à l'échec, du fait qu'en elles, le sujet et l'objet de la réforme se confondent : l'homme du Pouvoir, cause causante des problèmes, dont on lui confie la résolution, par ailleurs. Dieu seul

sait que nul homme au monde n'accepte de se faire violence ! La *tolérance*, la *progressivité*, la *complaisance* et l'*inefficacité* sont les caractéristiques du réformisme.

Ce double échec de la *révolution* et du *réformisme*, dont la philosophie morale et politique contemporaine se fait l'écho, m'a conduit à créer le concept de *révolution*, comme horizon prospectif du sens historique, dont les valeurs sont : la tolérance, la modestie, la rigueur, la responsabilité et l'obligation de résultats. J'en tire la conviction épistémologique que, si l'on est dans un pays, comme le Congo, où la situation est complètement bloquée, pour la débloquer et accélérer le changement développant des mentalités, il conviendrait, d'abord, de *changer les hommes*, en choisissant bien ceux dont on est sûr qu'ils ont la capacité nécessaire de créer un nouvel état d'esprit et de choses pouvant infléchir et booster la gouvernance générale du pays.

Ainsi, la *gouvernance révolutionnaire* est un processus de conduite de l'action publique, dans lequel, on change l'esprit des institutions en même temps que les hommes, chargés de les animer, de façon à obtenir un consensus national pour le changement, par la rupture, qui permet aux projets d'aboutir.

Mais, *cette accélération du changement passe par la mise en œuvre de la théorie des quotas démographiques*, dont l'objectif est l'assurance de l'équité socioprofessionnelle qui repose sur les résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), en tant qu'il dégage les données sectorielles nécessaires à l'élaboration des politiques publiques pertinentes. Cette théorie repose sur le *principe* que l'équilibre et l'équité dans un pays nécessitent la mise à contribution proportionnelle des différentes couches sociales dans la gouvernance générale, afin que, tout le monde se sentant impliqué, il n'y ait pas de contestation majeure de l'ordre établi. Alors, le pays pourrait vivre dans une *modernité permanente*, caractérisée par l'articulation de l'état des mentalités populaires avec le poids démographique des différentes couches sociales, que le RGPH révélera tous les dix ans, au rythme des générations citoyennes.

Par exemple, concernant les épineux problèmes d'accès au premier emploi et de la promotion politico-administrative des cadres, *des quotas proportionnels devraient être établis dans une loi, en fonction du poids démographique de chaque couche sociale* : les personnes de moins de 46 ans et celles de plus de 45 ans. Si l'on appliquait cette loi en matière de recrutement, de promotion professionnelle, d'élection (...), le pays s'apaiserait, du fait que, c'est réellement l'injustice et l'iniquité sans recours qui frustrent, révoltent les citoyens et les poussent à l'adoption de positions politiques radicales.

Monsieur le Premier Ministre, en même temps que vous menez le combat pour le premier emploi au profit des jeunes, celui concernant la promotion politico-administrative des cadres se gagnera, en mettant ceux-ci à la *retraite* en temps convenable et en mettant un terme à la pratique du *cumul de fonctions*, libérant ainsi des espaces permettant d'utiliser le maximum des cadres, par qui passent les complots de déstabilisation du pays, lorsqu'ils sont en "chômage" managérial.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée, au regard de ma modeste contribution critique et prospective, dont l'objectif désintéressé est de vous fournir des éléments d'une saine coordination performative de l'action du Gouvernement.

Didier NGALEBAYE.

Copies : Membres du Gouvernement².

² Monsieur le Premier Ministre n'avait pas accusé réception de cette lettre ; parmi les Ministres, seul, le Ministre Hellot MAMPOUYA MANTSON avait accusé réception.

Lettre n°2

Didier NGALEBAYE

Maitre de conférences de Philosophie
Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
Université Marien NGOUABI
E-mail : otwere_ossloh@yahoo.fr
Port. : 00242 06 670 43 56/05 724 07 41.

Brazzaville, le 20 mai 2021

A
**Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
République du Congo,**
Brazzaville.

Objet : *Félicitations et propositions techniques, pour l'amélioration de la coordination de l'action du Gouvernement de la République.*

Monsieur le Premier Ministre³,

A l'occasion de votre élévation, en qualité de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, permettez-moi d'associer ma voix à celles des nombreux autres Congolais, pour vous présenter toutes mes *félicitations*, et vous souhaiter pleins *succès* dans vos nouvelles fonctions.

Vous arrivez à la coordination de l'action du Gouvernement au moment où, d'une part, la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés est profonde et, d'autre, la crise de la parole publique a atteint son paroxysme, dont le scepticisme populaire à l'égard de l'action publique est l'indicateur saturé.

Face à l'objection éventuelle de *légitimité*, j'élabore la présente lettre, en qualité triplement de *citoyen* (qui suit l'action publique en contrepartie des impôts qu'il paie), d'*universitaire* (chargé d'assurer le service à la communauté, par-delà

³ Cette lettre *ouvertement fermée* adressée à Monsieur le Premier Ministre Anatole Collinet MAKOSSO est la version actualisée de celle initialement adressée au Premier Ministre Clément MOUAMBA.

ses autres missions de formation et de recherche) et de *philosophe* (fonctionnaire de l'Humanité ayant la charge de penser les problèmes engageant le destin de celle-ci), en vue de mettre à votre disposition quelques éléments pouvant alimenter votre stratégie de coordination de l'action gouvernementale.

Les problèmes transversaux soulignés ci-après, sont le résultat d'une longue observation du fonctionnement de l'Etat congolais, et me semblent être les causes profondes des contreperformances enregistrées à ce jour, malgré la bonne volonté politique et les moyens qui y été déployés :

I. Concernant le paradoxe du progrès

Partant du *Plan quinquennal* (1982-1986), non abouti, jusqu'à la politique de *Municipalisation accélérée* des années 2000, le pays a plus que changé : il s'est métamorphosé, sur le plan physique. Mais, cette percée est altérée par la mauvaise qualité observable des travaux réalisés, en comparaison des moyens engloutis. Dans la même période, le pays a plus que reculé, sur le plan de la moralité publique et de la Justice : ceci transforme l'ensemble des efforts réalisés en *paradoxe congolais*.

Le défi de votre Gouvernement sera d'obtenir la qualité des infrastructures en combinaison durable avec la percée dans la moralité publique et la Justice : tel est le principal indicateur de la performance attendue de vous, et pour lequel les membres du Gouvernement devraient se montrer *exemplaires* dans l'application et le respect des lois et règlements de la République, et pas seulement les populations qui, seulement, alors, suivraient ou jamais.

II. Concernant le mode de composition des Cabinets ministériels

Il se trouve que le mode de composition des Cabinets ministériels est réglementé par le décret n°2012-1216 du 3 décembre 2012 déterminant la composition des Cabinets ministériels, aux termes duquel, ceux-ci sont composés ainsi qu'il suit (*article 1^{er}*) :

Cabinets	Ministre d'Etat	Ministre	Ministre Délégué	Secrétaire d'Etat
Directeur	01	01	01	01
Conseiller technique	01	01	01	01
Conseiller politique	01	01		
Conseiller administratif et juridique	01	01	01	01
Conseiller en communication	01		01	
Conseiller à la logistique et à l'intendance	01	01		01
Chef de secrétariat	01	01	01	01
Secrétaire particulier	01	01	01	01
Assistant	02	01	01	01
Attaché	10	08	06	02
Attaché à la documentation	01	01		
Attaché aux relations publiques, chef du protocole, assisté de 03 agents	04			
Total minimum	25	19	13	09
Total maximum	30	21	14	10

Ledit décret comporte six articles, dont l'esprit renvoie à ceux portant attributions et organisation des différents Ministères, et prévoit une disposition complémentaire (*article 4*), qui indique que les Ministres peuvent, toutefois, faire appel à d'autres compétences, qui seront rétribuées sur les crédits de fonctionnement de leurs Ministères respectifs. L'observation comparative du mode d'application de ce décret par les Ministres de la République du Congo permet de relever une *disparité des pratiques* qui devraient être harmonisées par la Primature.

Ainsi, en l'absence de Secrétaire d'Etat, les Cabinets ministériels comprennent **804** personnels, à raison de : **125**, pour les Ministres d'Etat (ME=05/38) ; **651**, pour les Ministres (M=31/38), et **28**, pour les Ministres Délégués (MD=02/38), sur lesquels le pays compte pour transformer *le Projet présidentiel* en réalité sociale, si seulement s'ils étaient nommés en considération de leurs *compétences avérées*, de leur *moralité* et de leur *engagement républicain*.

A ce décret, *il manque fondamentalement une clause de fermeture républicaine*, qui ferait aux Ministres l'obligation (sous peine de rejet des propositions de nomination par le Premier Ministre ou le Secrétaire Général du

Gouvernement) de composer leurs Cabinets, en puisant les cadres sur l'ensemble du territoire national, et d'éviter d'avoir les *ethno-cabinets* que l'on observe, et qui ne peuvent pas permettre l'exécution saine des politiques publiques et budgets sectoriels en faveur des populations.

La prise en compte combinée de ces observations permettrait, en pratique, d'éviter que le Chef du Département soit sociologiquement ressortissant d'un même des 12 Départements et/ou des 84 Sous-préfectures que compte le Congo, ou que la moitié, au moins, des membres du Cabinet. Car, dans ces conditions, l'essentiel du travail se ferait en langue communautaire d'origine : contre les intérêts de la République fraternelle. De même, la "rupture" exigée par le Chef de l'Etat devrait amener les Ministres reconduits à se débarrasser des écuries humaines qu'ils trimbalent d'un Ministère à un autre, pour se donner des équipes de travail pertinentes et constituées de cadres ressortissant de tous les Départements du Congo.

Voilà à peu de choses près l'*état réel* du climat chaotique de travail dans les Ministères chargés d'exécuter le Projet de société du Chef de l'Etat. *Cette situation est due à l'absence relevée d'une clause de fermeture républicaine dans le décret examiné.*

Pour y remédier rapidement, *un décret simple* permettrait de corriger l'actuel décret n°2012-1216 du 3 décembre 2012 déterminant la composition des cabinets ministériels, en le complétant par la clause de fermeture républicaine suggérée.

III. Concernant la rémunération des membres des Cabinets ministériels

L'observateur critique est amené à constater d'énormes écarts de rémunération d'une fonction à l'autre, d'un Cabinet à un autre et au sein d'un même Cabinet. L'absence d'une grille harmonisée des rémunérations des membres des Cabinets ministériels en est l'explication, tandis que la prise rapide d'un texte réglementaire d'harmonisation en serait la solution. Le Secrétaire

Général du Gouvernement est bien placé, pour en faire la proposition, en réglementant la caisse d'avance, dont la moitié devrait être destinée aux charges communes de la délégation (hébergement, restauration et déplacements).

Avec autant d'injustices administratives, officiellement entretenues, et dues à la violation stratégique et durable du principe mondialement partagé : *“A fonctions égales, traitement égal”*, on ne peut pas s'attendre à ce que les cadres donnent le meilleur d'eux-mêmes dans l'exécution du Programme gouvernemental.

IV. Concernant la grille de rémunération des agents de l'Etat en mission

Il se trouve que le texte appliqué demeure le décret de janvier 1994, dont les niveaux des frais (56 000FCFA, pour l'intérieur du pays, 120 000FCFA par jour, pour les cadres supérieurs en mission à l'extérieur, et 150 000FCFA, pour les Chefs de délégation) sont largement dépassés par la réalité économique d'aujourd'hui. Mais, les Gouvernements successifs entretiennent un silence coupable sur la question. En pratique, aucun cadre en mission n'a la conscience dégagee des soucis financiers, surtout au regard de l'obscurité avec laquelle les Chefs de délégations gouvernementales et institutionnelles gèrent les caisses d'avance, mettant ainsi simplement les cadres au bord de la révolte.

La République n'étant pas encore privatisée, et pour mettre effectivement en œuvre la *“rupture”* que le Chef de l'Etat a ordonnée dans son discours d'investiture, et sur laquelle, il a promis *“veiller personnellement”*, il revient à Monsieur le Premier Ministre de *faire actualiser le décret de 1994 et réglementer la caisse d'avance*, par exemple, en faisant en sorte qu'elle prenne en charge les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement des membres de la délégation, afin de créer une bonne ambiance nécessaire à la bonne exécution de la mission au profit du pays.

En plus, la Primature devrait veiller à ce que les Ministres renouvellent les collaborateurs qu'ils amènent en mission, en fonction de la nature de celle-ci, et

cessent avec la pratique frauduleuse de prise d'impertinentes Notes de nomination, donnant droit à des ordres de mission et passeports de service, dont la plupart des bénéficiaires finissent par s'évader en Europe, rejoignant ainsi l'armée de ces indignes Congolais qui salissent quotidiennement l'image du Congo sur les réseaux sociaux.

V. Concernant le séminaire de formation des membres du Gouvernement

Avant sa nomination au Gouvernement, chaque cadre se trouvait dans une situation socioprofessionnelle donnée. L'habitude développée dans le pays, de laisser les Ministres commencer leur travail aussitôt après la prise de fonctions, les installe dans *l'infra-droit* : la mise entre parenthèses des lois et règlements de la République, en les remplaçant par leurs humeurs. C'est cette réalité qui paralyse le fonctionnement du Service public.

Au milieu, il n'a aucune culture, sinon approximative de l'Etat, dont l'âme, comme dit Platon, est constituée de "*Lois*", et dont le réflexe managérial devant les dossiers consiste, d'abord et avant tout, à se demander : "*Que prévoient les textes ?*", pour ne réfléchir librement que là où les textes, expression de la volonté générale, n'ont rien prévu. En lieu et place de cette nécessaire culture d'Etat, le Ministre institue ses humeurs en lois et sévit contre ceux qui s'y opposent, en s'appuyant sur un Cabinet ethniquement composé.

A ce moment, il a oublié le Projet présidentiel, et les vertus intellectuelles requises pour son exécution : mesure, modestie, ouverture, détermination et responsabilité, pour ne s'en souvenir qu'aux prochaines élections, quand le "*peuple*" imputera les effets de son désordre au Chef de l'Etat qui ne l'aura pas sanctionné en cours de mandat.

S'il est viré du Gouvernement, après que la République fraternelle l'ait enrichi, il rejoint l'Opposition !

Monsieur le Premier Ministre, ce qui s'est fait pouvant encore se faire, afin d'éviter prospectivement cette cyclothymie gouvernementale, l'organisation d'un séminaire technique destiné à former les membres du Gouvernement sur les principes, styles, modalités et objectifs du travail gouvernemental est une urgence nationale, après la prise de fonctions.

VI. Concernant le mode d'élaboration des Plans d'actions ministériels

L'action publique congolaise est caractérisée par quatre principaux vices : l'*absence de la prospective* dans la conduite de l'action publique, l'échec systématique des Commissions interministérielles, l'*absence de l'évaluation périodique* de l'action menée, et l'absence de mémoire dans la conduite de l'action publique (chaque Ministre amène sa vision sectorielle, souvent parallèle à celle du Chef de l'Etat, en rejetant tout ce qui a été fait par son prédécesseur).

Pour mettre fin à ce désordre inutilement budgétaire, il serait souhaitable, après la prise de fonctions, et pendant la tenue du séminaire gouvernemental, que Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, demande à chaque Ministre de commander une étude auprès de l'Université Marien NGOUABI (deux semaines suffiraient) sur, d'une part, l'*évaluation des politiques sectorielles conduites de 1960 à 2020* et, d'autre part, l'*évaluation des expériences sectorielles menées de 1960 à 2020*.

Chaque étude devrait se boucler par trois recommandations maximales, et être soumise à un séminaire national de validation. Sur cette base rationnelle, chaque Ministre élabore son Plan d'actions, et prépare des *Projets de lois sectorielles de programmation du Développement*. Cela permettrait de garantir la continuité de l'Etat, après un réaménagement de l'équipe ministérielle.

Cette pratique de l'évaluation périodique de l'action publique a le double avantage d'installer la culture du résultat, dont l'indicateur est, d'un côté, la *sanction pertinente* (positive ou négative), et de l'autre, la *fin de la pratique du maintien des cadres en fonctions contre leurs mauvais résultats*, qui irrite les

populations, qui l'expriment par le faible taux de participation et le taux élevé d'abstention aux élections.

En somme, les six problèmes transversaux du fonctionnement de l'Etat congolais, relevés et analysés dans la présente lettre citoyenne, sont des préalables théoriques, dont le règlement préjudiciel en début de mandat devrait permettre de créer une atmosphère favorable à la réalisation du travail gouvernemental, dont les populations attendent impatiemment les résultats.

Ainsi organisé, votre Gouvernement aurait toutes les chances de réussir. Autrement, la poursuite de la routine raviverait et amplifierait les manifestations socioprofessionnelles en cours, rendant le mandat agité.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, l'expression de ma considération distinguée, au regard de ma modeste contribution critique et prospective, dont l'objectif désintéressé est de vous fournir des éléments pour une saine coordination performative de l'action du Gouvernement.

Didier NGALEBAYE.

Copie : *Exemplaire unique*⁴.

⁴ Monsieur le Premier Ministre n'a pas accusé réception de cette lettre ouvertement fermée.

Lettre n°3

Didier NGALEBAYE

Maitre de conférences CAMES/Philosophie
Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
Université Marien NGOUABI
E-mail : otwere_ossobh@yahoo.fr
Port. : 00242 05 724 07 41.

Brazzaville, le 03 novembre 2021

Lettre fermement ouverte⁵

A

**Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
République du Congo,
Brazzaville.**

Objet : *Lecture prospective de la gestion de l'état d'urgence mensuel et de l'obligation de la prise du vaccin liée à la crise induite par la pandémie du Coronavirus.*

Monsieur le Premier Ministre,

A l'occasion de votre élévation, en qualité de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, je vous avais adressé une *lettre très ouvertement fermée*, dans laquelle, je vous formulais six observations et recommandations sur les principaux dysfonctionnements de l'Etat congolais, qui rendent les Gouvernements successifs inefficaces (le paradoxe congolais, le mode ethno-tribal de composition des Cabinets ministériels, l'iniquité dans la rémunération des membres des Cabinets, l'inactualité de la grille de rémunération des agents de l'Etat en mission, le séminaire de formation des membres du Gouvernement à la culture d'Etat et le mode d'élaboration des plans d'action ministériels).

⁵ Diffusée dans la matinée du 03 novembre 2021, cette lettre a fait le tour du Monde et suscité deux interviews sur *Ziana TV* et *Radio Bakambi*, tout en faisant l'objet de plusieurs commentaires dans les réseaux sociaux et causeries citoyennes.

Je conclusais cette lettre comme suit : « *Ainsi organisé, votre Gouvernement aurait toutes les chances de réussir. Autrement, la poursuite de la routine raviverait et amplifierait les manifestations socioprofessionnelles en cours, rendant le mandat agité* ».

Aujourd'hui, après votre période de grâce, et au regard de *l'insolence de l'actualité*, je vous prie de bien vouloir me permettre de donner à la présente lettre un *caractère très fermement ouvert*, pour apporter ma modeste contribution à l'analyse prospective de la *prorogation de l'état d'urgence mensuellement* et de *l'obligation de la prise du vaccin "contre" le Coronavirus*, auxquelles votre Gouvernement soumet les citoyens congolais, dont je fais partie.

Conscient des *objections* que la présente lettre pourrait susciter sur la *légitimité*, la *compétence* et la *crédibilité* de son auteur, je voudrais juste indiquer que, mû uniquement par la *mission de service à la communauté* (éclairage scientifique sur les problèmes en débat dans le pays), à laquelle l'Université nous astreint, en plus de la *formation* et de la *recherche*, son seul but est de contribuer à l'amélioration du dispositif national de lutte contre le Coronavirus, afin d'*obtenir le consentement éclairé des citoyens*, après chaque fois un *bilan général de santé du candidat à la vaccination*⁶, en face de *l'affirmation claire de la responsabilité de l'Etat*⁷, à travers une loi spécifique, en ce qui concerne les risques éventuels de l'opération sur la vie des citoyens : c'est la modeste manière du philosophe d'aider le Gouvernement à mieux nous gouverner, en solidarité avec la prescription historique qu'Edmund Husserl a formulée à ses héritiers de philosophes, "*fonctionnaires de l'Humanité*", nés accidentellement quelque

⁶ Dont l'absence est l'une des hypothèses pouvant expliquer l'augmentation du taux de décès post-vaccination, et non pas seulement le simple prélèvement de la tension artérielle.

⁷ La pratique en cours, comme chez Guenin, est de faire, signer une fiche au vacciné, dans laquelle il se déclare seul responsable de ce qui peut lui arriver de négatif. Tel ne pouvant pas être l'agissement d'un Etat de droit, civilisé, l'Etat congolais doit, en tant que "*garant de la santé publique*" (article 36, Constitution du 15 octobre 2021), décliner ses responsabilités quant aux risques qui pourraient survenir de cette opération massive, en contrepartie de celles du citoyen vacciné, dans la mesure où il l'aura décidé librement, par consentement éclairé.

part : « *Nous sommes devenus conscients, au moins d'une façon très générale, que le philosophe humain et ses résultats n'ont nullement, dans l'ensemble de l'existence humaine, la simple signification d'un but culturel privé* », avant d'ajouter : « *Nous sommes donc -comment pourrions-nous l'oublier ? -les Fonctionnaires de l'Humanité. La responsabilité tout à fait personnelle qui est la nôtre à l'égard de la vérité de notre être propre, comme philosophes, dans la vocation personnelle intime, porte en soi la responsabilité à l'égard de l'être véritable de l'humanité, lequel n'est que tendu vers un Telos et ne peut parvenir à sa réalisation, si, du moins, il le peut, que par la philosophie, que par nous, à condition que nous soyons philosophes avec sérieux* »⁸.

Toute autre lecture de ma modeste contribution épistolaire sortirait du cadrage éthique ainsi posé.

Monsieur le Premier Ministre, je suis conscient des difficultés inhérentes à la gouvernance publique, complexe par essence, et dont j'ai fait l'expérience quand j'étais encore jeune. Au Congo, celles-ci sont amplifiées par deux traits de caractère négatif : *l'absence d'une culture citoyenne désintéressée et rivée sur l'intérêt national*, se justifiant historiquement par le long règne du monopartisme, ayant affecté et inhibé la conscience individuelle, et l'histoire tumultueuse du pays (guerres civiles, coups d'Etat et Etat de coups), d'une part, et *la généralisation politico-administrative du réflexe ethnocentriste*, qui vide l'Etat de son âme (lois et règlements), au profit de l'ancrage ethno-tribal, dans le cadre d'un *Etat* (ensemble d'institutions, dont le modèle est importé d'Occident, et fonctionne en *parallélité* d'avec les coutumes endogènes), sans l'indispensable assise qu'est la *Nation* (sentiment historiquement partagé d'*appartenance* à une même communauté, **et de destin** : ainsi, à l'approche de l'élection présidentielle, on voit combien chaque Congolais redoute la division du pays en Nord/Sud, que

⁸ Edmund Husserl, *La crise de l'humanité européenne et la philosophie*, traduction de Paul Ricoeur, Paris, Aubier, 1977, p. 21.

les mariages inter-ethniques n'ont pas conjurée, et que la langue de bois du discours et de la pratique politiques ne savent pas masquer), d'autre part.

Monsieur le Premier Ministre, en ramenant les concepts philosophiques sur le terrain de l'action publique que vous conduisez, je sollicite votre haute attention sur *la prorogation mensuelle de l'état d'urgence par le Parlement*, sur votre proposition, et *la décision gouvernementale de rendre la vaccination "contre" le Coronavirus obligatoire*, dans un contexte où les appréhensions citoyennes n'accèdent pas à vous, les élites ont démissionné, étant engluées dans les ethnopartis politiques et loges, et où le Gouvernement prend des décisions graves concernant le devenir du pays, sans consulter, ni écouter le Souverain primaire, seul dépositaire de la souveraineté, auquel il ne recourt que pendant les élections.

III. Concernant la prorogation mensuelle de l'état d'urgence par le Parlement :

1. Je *constate* que, depuis que le Congo s'est installé dans la pandémie mondiale du Coronavirus, entre le 31 mars 2020 et le 02 novembre 2021, le Parlement congolais, sur demande motivée du Gouvernement, a prorogé l'état d'urgence 28 fois, sur la base de l'article 157 de la Constitution du 15 octobre 2015 : « *L'état d'urgence, comme l'état de siège, est décrété par le Président de la République en Conseil des Ministres. Le Parlement se réunit de plein droit. L'état d'urgence, comme l'état de siège, peut être proclamé sur tout ou partie de la République, pour une durée qui ne peut excéder vingt (20) jours. Dans les deux cas, le Président de la République informe la Nation par un message. Le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session, pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état*

*d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt (20) jours*⁹. Lorsque, à la suite de circonstances exceptionnelles, le Parlement ne peut siéger, le Président de la République peut décider du maintien de l'état d'urgence ou de l'état de siège. Il en informe la Nation par un message. Une loi détermine les conditions de mise en œuvre de l'état d'urgence ou de l'état de siège » ;

2. J'analyse que, jusqu'ici, le Gouvernement et le Parlement ont privilégié une lecture positiviste et compréhensiviste du Droit, dont le point faible reste la prospective, dans une mesure où la lettre prime sur l'esprit du texte. Qu'advierait-il, si la lecture de l'article 157 était faite sous l'angle économique et financier, par exemple ? En face du budget de l'Assemblée Nationale, exercice 2021, le Règlement intérieur de celle-ci prévoit trois sessions ordinaires, et que les sessions extraordinaires se tiennent à l'initiative du Gouvernement, notamment. Il en découle que les 28 sessions extraordinaires, au cours desquelles l'état d'urgence a été prorogé, violent le Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale et ont coûté indicativement à l'Assemblée Nationale les sommes suivantes : **Hypothèse 1** : 35 000FCFA, pour chacun des 150 Députés (y compris un collaborateur), et deux jours de travaux, au minimum, soit : 10 500 000FCFA x 28 sessions : **294 000 000FCFA** ; **Hypothèse 2** : 150 x 35 000FCFA x 15 jours de travaux (session plénière) : 78 750 000FCFA x 28 sessions : **2 205 000 000FCFA**¹⁰. Avec cette somme, le plateau technique du CHU-B aurait pu être amélioré, n'eut été la diversion avec l'équipe canadienne, dont personne ne répond jusqu'aujourd'hui.

⁹ Cette clause de fermeture limite l'initiative du Gouvernement, pour éviter l'abus d'autorité ; mais, elle ne peut pas limiter l'initiative du Parlement, qui a reçu délégation du pouvoir du Souverain primaire.

¹⁰ Ce montant est à considérer à la hausse, en tenant compte des sessions du Sénat, qui compte 70 Sénateurs ; la difficulté d'accès à l'information ne m'a pas permis de faire mieux que raisonner par hypothèses.

Financées sur les lignes de souveraineté de l'Etat, ou sur le budget propre de l'Assemblée Nationale, dans un contexte où l'économie du pays est déstabilisée et que la ressource financière devient rare, ces dépenses imprévues créent et constituent une *''crise financière''* au sein de l'institution. Ainsi, en considérant, par extension, cette *''crise financière''* comme l'exact équivalent des *''circonstances exceptionnelles''* visées à l'article 157, en tant qu'elles déstabilisent les finances publiques, on trouve l'argument, tant cherché, pour arrêter la série routinière des sessions extraordinaires budgétaires ;

3. Je *suggère* que, partant de cette lecture économique et financière de l'article 157 de la Constitution, l'on en tire la même conséquence : **« Autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt (20) jours »**, en ajoutant la mention : **« jusqu'à nouvel ordre »**, que justifie la réalité de la poursuite de la pandémie, tant qu'un vrai vaccin n'aura pas été trouvé. *Cette lecture en extension de l'article 157 permettrait de mettre fin au cycle budgétaire de prorogation de l'état d'urgence.*

IV. Concernant la décision gouvernementale de rendre obligatoire la prise du vaccin 'contre' le Coronavirus :

1. Je *constate* que la Coordination nationale, qui n'est pas un organe de décision, en l'absence de toute référence à la loi, se donne le pouvoir extraordinaire d'*« Obliger les personnels de santé, des affaires sociales, des enseignements, de la force publique, des chauffeurs de taxis, bus et autres transports en commun, ainsi que les vendeurs de marchés domaniaux, à se faire vacciner au plus tard, le 31 octobre 2021, date*

butoir»¹¹ (1)¹², le Gouvernement ne maîtrise pas les tenants et aboutissants des vaccins auxquels il veut contraindre les Congolais (2), les vaccins en question n’apportent aucune immunité (3), ainsi que l’indique le questionnaire suivant, portant sur les huit bonnes questions qu’il convient de se poser, avant de prendre le vaccin :

N°	Bonnes questions à se poser avant la prise du vaccin	Réponses
1.	La prise du vaccin implique-t-elle l’arrêt du port du masque ?	Non
2.	La prise massive du vaccin ramènera-t-elle une vie sociale normale ?	Non
3.	La prise du vaccin immunise-t-elle ?	Non
4.	La prise du vaccin élimine-t-elle la contagiosité envers autrui ?	Non
5.	Connait-on la période exacte d’activité du vaccin ?	Non
6.	Est-on sûr que la prise du vaccin ne tuera pas ?	Non
7.	La prise du vaccin permet-elle de protéger les autres à 100% ?	Non
8.	La prise du vaccin empêche-t-elle d’attraper à nouveau le Coronavirus ?	Non

Partant de ce diagnostic, où *les risques priment sur les avantages à 100%*, il est curieux de voir le Gouvernement décider de la vaccination obligatoire, sans encadrer cette décision par une loi spécifique. Et, c’est cette *curiosité*, qui alimente les peurs de la population, qui n’est pas faite d’imbéciles. Il est aussi curieux de constater la fermeté du Gouvernement, malgré le fait que les décès des

¹¹ Déclaration du 30 octobre 2021. La Coordination nationale n’étant pas un organe de décision, après le dépôt de son *Rapport* au Gouvernement, celui-ci devrait faire la part entre ce qui relève de son pouvoir, en l’entérinant, et ce qui relève du pouvoir du Parlement. Le danger politique de décider, sans une étude scientifique sur la question est ainsi manifeste : pour espérer vacciner les Congolais sous un tel délai, il faut préalablement s’assurer des doses du vaccin et de leur bonne conservation, alors que l’électricité est saisonnière. En plus, il convient de regarder du côté des agents, chargés de réaliser l’opération qui, face à l’afflux des candidats à la vaccination, en viendraient nécessairement à pratiquer le vice le mieux partagé des Congolais : *le service à la tête du client*, au risque de provoquer des émeutes.

¹² Comme si, le Congo n’était plus un Etat de droit, et que les Congolais étaient de gros imbéciles, sans discernement, alors que la restriction des libertés est totalement du domaine de la Loi, dont l’éthique est aussi bien le fondement que la finalité.

personnalités survenues ces derniers jours concernent bien des personnes ayant régulièrement pris leurs vaccins¹³ ;

2. *J'analyse* que, sur une question aussi grave, engageant aussi bien la *vie* que la *liberté* des citoyens congolais, votre Souverain primaire, le Gouvernement de la République et le Parlement prennent des décisions faisant entorse à la Constitution (« *Article 8 : La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger* » et « *Article 36 : L'Etat est garant de la santé publique* »), (1), sur la base des renseignements extérieurs (2), mais, sans consulter ni l'expertise nationale (3), ni les Parlementaires (4), violant ainsi le *principe de Souveraineté* (« *Article 5 : La souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exercice au moyen du suffrage universel, par ses représentants élus ou par voie de référendum* ») ; ce manquement à l'exemplarité républicaine est un appel à l'infra-droit lancé au peuple ;
3. Monsieur le Premier Ministre, la problématique de la vaccination n'est pas un sujet politique, mais, scientifique ; quand les scientifiques ne sont pas d'accord entre eux, le politique devrait éviter et attendre de décider, au regard du principe de précaution ; *“l'avenir étant ce qui n'a pas de visage”* (Emmanuel Levinas), tout en *“ étant plus riche en promesses que le passé et le présent réunis”* (Jules Ndombi)¹⁴, pour l'intérêt supérieur de ce Congo que vous aimez tant, *je vous recommande l'extrême précaution*, car, :

¹³ A cet effet, les études scientifiques récentes les plus pointues établissent l'absence de corrélation entre le taux élevé de vaccination (Israël, etc.) et les taux de contagiosité et ou de décès.

¹⁴ Un sage de la communauté des Mbosi du Congo, Nguilima, ancien Chef de la Zone Mpama, dans le district d'Abala.

- a. *Scientifiquement*, les différents vaccins actuellement mis en vente le sont de façon précoce, étant encore en phase expérimentale ; dans l'histoire des vaccins, la durée moyenne entre la mise au point de la formule et la mise en vente du produit est de 10 ans (contre quelques mois, pour les vaccins "anti"-Covid19) ; la communauté scientifique est déchirée face à l'efficacité supposée de ces vaccins : *Dans ces conditions, comment obliger les citoyens à prendre des vaccins élaborés à l'extérieur, et dont les tenants et aboutissants ne sont pas maîtrisés ?*
- b. *Ethiquement*, bien des éminences scientifiques se lèvent contre cette vaccination (Raoult, Montagnier, etc.), l'argument officiel, ressassé à longueur de journées par les Dignitaires, et considérant la vaccination comme *"la parade contre les cas les plus graves de Covid-19"*, ne résiste pas face à la multiplication des cas de décès de personnalités ayant pris innocemment toutes leurs doses de vaccin, et l'amplification du doute dans l'opinion rend suspect le jusqu'aboutisme du Gouvernement, dont les arguments viennent de l'extérieur, et surtout que la communication sur la pandémie à Coronavirus est tenue par des politiques, alors qu'il s'agit d'une matière foncièrement scientifique : *Dans ces conditions, comment comprendre la coalition du Gouvernement et du Parlement contre la Constitution¹⁵, et comment comprendre toute cette agitation par*

¹⁵ Le Gouvernement, qui lance les projets de loi, et le Parlement, qui vote ceux-là, violent exactement la Loi de la même manière : sans fondement légal, le Gouvernement rend la vaccination obligatoire, pendant que le Parlement et les administrations publiques ferment leurs portes aux citoyens non vaccinés.

et avec laquelle les membres du Gouvernement, les responsables des institutions républicaines, les Directeurs généraux des administrations publiques s'empressent de décider précocement de l'interdiction de l'accès à leurs services aux citoyens non vaccinés, comme un effet de mode, avant que le Parlement n'ait voté la loi y afférente, en dérogation de la Constitution, et que le Président de la République ne l'ait promulguée ?

- c. *Juridiquement*, la "santé publique" étant garantie par la Constitution (article 36), tout autant que la "la personne humaine" (article 8), *quel genre de citoyens sommes-nous, et quel Etat est le Congo*, quand, en l'absence d'une loi dérogatoire, les Présidents des chambres du Parlement, Ministres, et autres Directeurs généraux, prennent des "Notes de service" obligeant les citoyens congolais à se faire vacciner, sans les convaincre de la primauté du bénéfice sur le risque, au moment où décèdent, de façon flagrante, des personnalités ayant pris toutes leurs doses de vaccin, et où la mémoire collective reste traumatisée par des désastres antérieurs, dont personne ne répond à ce jour ?

Pour ne pas conclure, s'il est vrai que l'homme politique se préoccupe des prochaines élections, tandis que l'homme d'Etat s'occupe des générations futures, le *philosophe* et l'*homme d'Etat* ont en commun, *la hantise du temps qui vient* : Viendra-t-il comme nous le souhaitons et y travaillons aujourd'hui, ou nous réservera-t-il des surprises, y compris les plus dramatiques ?

Pour mieux faire face à ce temps qui vient, sans visage, le *philosophe*, accroché à la Vérité, au Bien et au Beau universellement partageables, utilise la

prospective, pour démêler les ficelles du temps qui vient, tandis que l'*homme d'Etat* utilise le *principe de précaution*, en ayant les lois et règlements de la République en mains, afin de mieux canaliser la complexité de l'action publique, liée à sa question centrale : *Comment mieux décider, aujourd'hui, pour demain, que l'on ignore ?*

Or, concernant les deux matières étudiées dans cette lettre, le Gouvernement congolais ne pratique ni la prospective, ni le principe de précaution ! Il livre ainsi le pays au hasard.

Proroger indéfiniment l'état d'urgence, à cause d'une lecture positiviste de la Loi, c'est renforcer la "*crise financière*", dont le pays souffre depuis, et accélérer l'impasse face à la demande sociale, d'une part, et *obliger les citoyens congolais à prendre les vaccins "anti"-Covid*", sans préalablement se faire éclairer scientifiquement et se doter d'une loi pertinente, c'est procéder à une lecture opportuniste de la *Constitution*, tout en invitant le peuple à faire de même : cela, qui est sans forme au présent, peut devenir incontrôlable demain.

Monsieur le Premier Ministre, tout en vous remerciant d'avoir prêté attention à ma lettre citoyenne, et en considération de ce qui précède, ***je vous propose de créer une Commission scientifique***¹⁶, élargie techniquement aux spécialistes des environnements virologique et juridique, qui vous dépose un *Rapport*, sous dizaine, et un *projet de loi éventuelle sur l'obligation vaccinale*, qu'elle défendra devant le Parlement, avant que celui-ci ne prenne la suite de son rôle législatif.

Au sortir d'un tel débat public, auquel participeraient les personnalités qui le souhaiteraient, les Congolais seraient mieux édifiés sur les tenants et aboutissants de la gestion de la pandémie coronaire au Congo : dans la liberté, la

¹⁶ Au Congo, on pouvait se féliciter, pendant le confinement, de ce que les Congolais ne décédaient pas du Corona, avant l'arrivée des vaccins ; mais, depuis lors, le taux de décès monte en flèche : c'est cette disproportion que la Commission scientifique devra éclairer, pour permettre au Gouvernement de mieux décider.

responsabilité, le respect et la souveraineté, *avec une plus-value sur le relèvement du consentement éclairé de chaque citoyen*, qui ne pourra être apaisé que par la discussion claire, publique et transparente sur les enjeux de la vaccination¹⁷. Car, comme l'a bien vu Jean-Jacques Rousseau : « *Quand un peuple ne défend plus ses libertés et droits, il devient mûr pour l'esclavage* ».

En attendant la fin de ce processus de décision éclairée, le Gouvernement devrait subventionner les tests, exiger le bilan médical complet de chaque candidat à la vaccination, et laisser les citoyens choisir *librement*, et en toute conscience, entre le vaccin et le test périodique, tout en observant les gestes barrières.

Entretemps, l'attitude du Gouvernement suscite plus de soupçons qu'elle ne convainc : elle ne se justifie, ni scientifiquement, ni éthiquement, ni juridiquement.

Didier NGALEBAYE.

Copies¹⁸:

1. Président du Sénat ;
2. Président de l'Assemblée Nationale ;
3. Cabinet du Chef de l'Etat.

¹⁷ En attendant la fin de ce processus de décision éclairé, le Gouvernement devrait subventionner les tests, et laisser les citoyens choisir librement, et en toute conscience, entre le vaccin et le test.

¹⁸ Monsieur le Premier Ministre n'a pas, non plus, accusé réception de cette correspondance.

Lettre n°4

Didier NGALEBAYE

Maitre de conférences de Philosophie/CAMES
Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
Université Marien NGOUABI
E-mail : otwere_ossloh@yahoo.fr
Port. : 00242 05 724 07 41.

Brazzaville, le 1^{er} juin 2023

Lettre fermement ouverte n°2¹⁹

A

**Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
République du Congo,
Brazzaville.**

Objet : *Propositions, pour sortir la gouvernance publique congolaise de la débrouillardise en cours.*

Monsieur le Premier Ministre,

A l'occasion de votre élévation, en qualité de Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo, par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, je vous avais adressé une *lettre très ouvertement fermée*²⁰, dans laquelle, je vous formulais six observations et recommandations sur les principaux dysfonctionnements de l'Etat congolais, qui rendent les Gouvernements successifs inefficaces (le paradoxe congolais²¹, le mode ethno-tribal de composition des Cabinets ministériels et pilotage des

¹⁹ Comme la précédente, cette deuxième lettre fermement ouverte a fait le tour du Monde et des foyers, sous Android ; mais, chacun la mastiquait seul ou au salon, en évitant soigneusement de l'évoquer devant témoin. Comme avant, aussi, des appels et propositions misant sur mon imbécilité potentielle ont été lancés, en recevant le sourire philosophique et l'ironie socratique comme réponses.

²⁰ Que personne d'autre n'a jamais vue à ce jour, en dehors de vous-même.

²¹ L'exécution physique des travaux prévus au titre du budget d'investissement ne coïncide pas avec l'exécution financière, mais, se trouve toujours insignifiante, au regard des sommes englouties, de la qualité et la durabilité des ouvrages construits.

politiques publiques sectorielles, l'iniquité dans la rémunération des membres des Cabinets, l'inactualité de la grille de rémunération des agents de l'Etat en mission (*décret de janvier 1994*), le séminaire de formation des membres du Gouvernement à la culture d'Etat²² et le mode d'élaboration des plans d'action ministériels).

Je conclusais cette lettre comme suit : « *Ainsi organisé, votre Gouvernement aurait toutes les chances de réussir. Autrement, la poursuite de la routine raviverait et amplifierait les manifestations socioprofessionnelles en cours, rendant le mandat agité* ».

Le 03 novembre 2021, par devoir citoyen, j'avais dû vous adresser une *lettre fermement ouverte* sur votre gestion de la crise du Coronavirus, qui s'est retrouvée sur toutes les lèvres et à laquelle vous n'aviez pas répondu : ce qui est votre droit. Aujourd'hui, *la thèse de l'imposture de l'obligation illégale de vaccination est devenue manifeste pour tout le monde et à travers le Monde*.

Malgré le débat mitigé qu'elle avait soulevé dans le pays, entre gouvernants et gouvernés, le Parlement, réuni en congrès courant 2022, avait voté la modification de l'article 157 de la *Constitution*, pratiquement dans les mêmes termes, et suivant le même fond argumentatif que je déployais, alors, mais, sans citer la source de cette initiative : *je ne revendique pas mes droits d'auteur*, mais, ne cesse pas de penser qu'un Etat moderne doit être honnête envers ses citoyens.

Aujourd'hui, et *en guise de règlement de ma dette du sens (reconnaissance) envers mon unique pays : le Congo, qui a financé mes études supérieures à 100%*,

²² Dès qu'un cadre, venant d'un secteur quelconque d'activités, est nommé Ministre de la République : avant d'avoir été formé à la culture d'Etat, il compose son Ethno-cabinet, et après passation de service, il commence à ordonner le budget du Ministère, en priorisant son ethnie-tribu d'origine, alors que le Chef de l'Etat, qui l'a nommé, n'est pas nécessairement ressortissant de la même communauté ethnique que lui, les 80 ethnies que compte le Congo (critères d'identification : *territoire géo-historique d'ancrage, code ethnique et langue d'expression*). Cette exécution chaotique des budgets de l'Etat est la *deuxième explication technique des contre-performances de l'action publique*, après la méprise des causes causantes réelles des problèmes au profit de leurs effets. En face, les "séminaires gouvernementaux" organisés sont des mises en scènes pédagogiques où, certains apprenants sont en même temps des formateurs.

le devoir moral m'interdit de ne pas mettre à sa disposition, le principal résultat auquel mes recherches sont parvenues sur le *problème de la gouvernance publique*, et qui permet d'*expérimenter le modèle de gouvernance rationnelle*.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir recevoir ma troisième lettre fermement ouverte.

I. Droit à la parole publique

Le droit à la parole publique, que je revendique dans la présente lettre, s'inscrit clairement dans le postulat de la parole publique énoncé par le Professeur Emérite Théophile Obenga (*avoir la légitimité, l'autorité et la compétence nécessaires*) :

1. La *légitimité* me vient de l'obligation de *service à la communauté*, à laquelle m'astreignent les textes organiques de l'Université Marien NGOUABI ;
2. L'*autorité* me vient de mon grade de Maître de conférences, obtenu par le mérite et au moyen de l'évaluation anonyme par les pairs du CAMES, qui reste un mal nécessaire par rapport aux systèmes nationaux d'évaluation : *revanchardesques, ethnocentrés et partiels*, malgré tout ce qu'on lui reproche ces derniers temps et qu'il doit corriger ;
3. La *compétence* me vient de la formation reçue de mes Maîtres, des recherches et publications que je réalise depuis une vingtaine d'années, de l'encadrement des mémoires et thèses que j'assure, de l'évaluation en cours des travaux postdoctoraux, de la coordination d'études de terrain et la participation à des groupes de travail sur le plan international (CERDOTOLA, etc.).

Tel est le triple justificatif de mon droit à la parole publique.

II. Motivations

Les motivations, ci-après, justifient cette troisième prise de parole, pour *vous soutenir par la critique publique et prospective* (ce qui va, ce qui ne va pas et ce que l'on peut encore améliorer) :

1. Enseignant de rang A, et conformément aux dispositions de l'article 143 du décret n°2012-698 du 6 juin 2012 portant *Statut particulier du personnel de l'Université Marien NGOUABI*²³, je fais de la formation, de la recherche et du service à la communauté de haut niveau sur toute question d'intérêt général passant sous mon entendement de philosophe, à qui, aucun objet de discours ne sait se dérober, suivant les valeurs de vérité, de justice et de beauté ;
2. Je vous écris, parce que vous êtes le Chef du Gouvernement de mon unique pays, dont l'action affecte ma vie (positivement et/ou négativement) ;
3. Je vous écris, parce qu'en tant que citoyen, je paye mensuellement mes impôts, quand le Gouvernement se souvient de payer le personnel de l'UMNG, à hauteur de 520 000FCFA (référence avril 2023) ; en contrepartie, cela me donne le droit de critique sur la façon dont je suis gouverné ;
4. Je vous écris, parce que, vous restez un collègue qui nous rejoindrez à l'Université, au terme de votre séjour au Gouvernement qui, pour

²³ Qui mentionne que « *Les enseignants-chercheurs jouissent de la liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de recherche, sous les réserves que leur imposent les principes de l'objectivité du savoir et de tolérance des opinions. Ces principes sont incompatibles avec toute forme de propagande partisane et doivent demeurer hors de toute entreprise politique, idéologique et économique* ».

Cette disposition est sous-tendue par celle de l'article 25 de la Constitution : « *Tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image par tout autre moyen de communication, ... La censure est prohibée, ...* ».

le moment, laisse les conditions de travail et vie dans la même précarité qu'avant²⁴ ;

5. Je vous écris, par co-responsabilité morale, du fait que la qualité du bilan de votre passage à la Primature (négatif ou positif) sera désormais imputée aux universitaires congolais, toutes les fois que le Chef de l'Etat voudra en promouvoir quelques-uns ;
6. Je vous écris, parce que, c'est la mission du philosophe (fonctionnaire de l'Humanité) qui, n'émargeant ni dans les ethno-partis, ni dans les associations obscures, ne saurait se dérober à son obligation éthique de prendre publiquement la parole, quand le sens du mieux-vivre-ensemble est menacé, comme maintenant : l'inefficacité de l'action publique face à la dégradation constante de la situation sociale du plus grand nombre, pendant que votre Gouvernement donne le sentiment que tout va bien ;
7. Je vous écris, parce que le moment présent est difficile et délicat pour vous, quand tout le monde voit clairement que votre autorité est contestée par les membres du Gouvernement, vous obligeant à botter en touche sur les dossiers épineux ;
8. Je vous écris, parce que, je sais que vous avez les moyens de relever le défi actuel, entre autres, si vous aviez écouté les recommandations de ma *première lettre ouvertement fermée, de mai 2021* ;
9. Je vous écris encore, pour que, demain, vous ne disiez pas que les collègues universitaires vous avaient lâché ; ce serait dommage que vous n'écoutez que ceux qui vous applaudissent, souvent avec hypocrisie, en qualité de *Conseillés* ayant renoncé à leur devoir de *Conseillers* ;

²⁴ Par exemple, l'*Amphithéâtre des Humanités Classiques Africaines*, en face de la Morgue municipale de Brazzaville, construit, reste non équipé et mis en service, depuis une dizaine d'années.

10. Je prends la parole, enfin, parce qu'un notable ne parle jamais dans le dos, au risque de perdre son sommeil perpétuellement.

Sur la base de ces 10 motivations, j'esquisse le *diagnostic* suivant de l'impasse dans laquelle gît la gouvernance publique congolaise, et dont *le principal indicateur est l'inefficacité de l'action publique, malgré l'augmentation constante du budget de l'Etat et le maintien durable des mêmes acteurs, contre leurs mauvais résultats* : chaque membre du Gouvernement laisse la situation de son Ministère dans un état plus exécrationnel qu'il ne l'a trouvée.

III. Diagnostic

Le recoupement et l'analyse critique et prospective des données recueillies à bord des bus, dans des lieux de causerie citoyenne, à travers les réseaux sociaux, auprès des analystes et celles des recherches et analyses auxquelles je me livre, depuis une vingtaine d'années, permettent d'*expliquer cette impasse* par les constantes suivantes :

1. La gestion principielle des affaires courantes se fait en l'absence de la connaissance précise des causes causantes des dysfonctionnements observés dans tous les secteurs de l'activité gouvernementale ;
2. L'absence de l'évaluation performative de l'action publique, depuis 1965 et 1975, au moins, quand l'Etat congolais a commencé à n'assurer de promotion politico-administrative des cadres qu'au prix de leur alignement dans la *quadruple allégeance* (biologique, familiale, associative et/ou libidinale), en se coupant ainsi de l'obligation d'évaluation performative de l'action publique ;
3. L'institutionnalisation de la médiocrité et l'ethnocentrisme, visible à travers la composition ethno-tribale des Cabinets ministériels ;

4. La pratique institutionnelle de l'infra-droit²⁵ ;
5. La désinstitutionnalisation du patriotisme, de la transparence et l'équité.

Ce diagnostic appelle un *pronostic* pertinent, résilient et performatif.

Après deux ans, le Gouvernement MAKOSSO présente une image managériale paradoxale : *d'une part*, les "séminaires gouvernementaux" sont animés par certains membres du Gouvernement, au moment où, eux-mêmes ont besoin d'être formés dans la culture d'Etat et, *d'autre part*, le Gouvernement a pris l'option exclusive de s'auto-évaluer, éclipsant ainsi le fait qu'une telle évaluation est *techniquement* complaisante par essence, et *anti-démocratique*, en ce qu'elle ne demande pas l'avis des populations, *souverain primaire*, sur la qualité du Service public, qui laisse à désirer, pendant que les exercices budgétaires se succèdent non-performativement, avec la caution morale du Parlement, dont les membres se contentent de "voter" les projets gouvernementaux, pour ne pas rater la prochaine investiture, en s'interdisant d'assurer le contrôle effectif de l'action du Gouvernement.

C'est pourquoi, et dans la mesure où, le Gouvernement et le Parlement sont coalisés contre le Droit et l'Ethique, dans la conduite des affaires publiques, au profit de *l'infra-droit*, sans plus tenir compte du point de vue du souverain primaire, qu'ils ne rencontrent que pendant les campagnes électorales, on ne se tromperait pas beaucoup à penser que le devenir du pays est en danger : c'est l'intuition de ce danger en perspective qui justifie ma prise de parole.

²⁵ Les exemples les plus visibles concernent le non-respect de la durée des mandats des institutions d'appui à la Démocratie (a), l'ingérence constante du Gouvernement dans la régulation de la liberté de la presse au Congo (b) et l'obligation constitutionnelle de déclaration du patrimoine faite aux cadres supérieurs au moment de leur entrée en fonctions (b). Ces exemples pris ensemble et multipliés donnent le sentiment que les responsables politico-administratifs congolais s'amuse avec la République.

Il en résulte *la nécessité et l'urgence de soumettre la gouvernance du pays de 1960 à 2022 à une évaluation scientifique*, dont les recommandations pertinentes, résilientes et performatives permettent à Monsieur le Premier Ministre d'engager le pays dans le *nouveau paradigme de gouvernance rationnelle*, mais, en choisissant sélectivement les membres des Commissions d'évaluation, du fait que, plus des 2/3 des Universitaires congolais sont, en même temps, membres des ethno-partis²⁶ du Pouvoir comme de l'Opposition, et des associations obscures, au sens où, cette *duplicité de posture éthique* risquerait de conduire à des *recommandations complaisantes et arrangées*, si les acteurs sélectionnés ne présentent pas *une compétence technique et une personnalité éthique avérées* et que le *serment préjudiciel* devrait publiquement conforter.

IV. Pronostic

Face à ce *diagnostic lugubre*, et étant citoyen de mon unique pays : la République du Congo, à mes yeux, le *pronostic pertinent*, qui vous permettrait

²⁶ D'après le recoupement des données en ma possession, *il n'y a pas encore de parti politique au Congo*, au sens de la *loi Ibovi* ; à la place, existent des *ethno-partis*. Pour s'en convaincre, il suffit de noter la composition du "**Bureau politique**" de chaque ethno-parti, pour voir : soit, que certains des 10 Départements de base du pays (par l'exclusion de Brazzaville et Pointe-Noire) n'y ont pas de membres ressortissants ; soit, qu'il y a certains Départements (deux ou trois) qui y sont surreprésentés. *Le ou les Départements où il y a la plus grande concentration humaine trait ou trahissent l'ancrage ethnocentrique dudit ethno-parti*. Voici le tableau où chacun peut faire son test :

N°	Poste	Occupant	Département d'origine	Pondération	Observation
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

Cette composition des Bureaux politiques des ethno-partis donne à désespérer du pays, lors que les 2/3 des Universitaires se décident à s'y engouffrer !

de faire oublier l'impasse managériale en cours²⁷ et redorer votre blason à la tête du Gouvernement, est de ***prendre toutes vos responsabilités de Chef du Gouvernement***, en engageant solennellement votre personnalité, pour faire évaluer l'action du Gouvernement de 1960 à 2022, et trouver le moyen technique de vous relancer politiquement²⁸, ***en engageant le nouveau modèle de gouvernance publique rationnelle***, qui consiste à ***fonder les décisions publiques essentielles sur les recommandations pertinentes des études circonstanciées de cas***, et visant les objectifs suivants :

1. Instaurer une gestion publique basée sur la connaissance des causes causantes réelles des dysfonctionnements actuellement observés dans tous les Ministères, pour y fonder les programmes d'activités, budgets et lois sectorielles de programmation du Développement (régulant ainsi durablement le problème de continuité de l'action publique) ;
2. Instaurer l'évaluation périodique, performative et publique de l'action gouvernementale, en engageant, chaque fois, des équipes interdisciplinaires, dont les membres sont soumis au serment préjudiciel ;
3. Instaurer transversalement le mérite et l'équité dans toutes les formalités d'accès au patrimoine national (concours, recrutement, promotion, etc.) ; car, la situation actuelle donne le sentiment que le pays a déjà été vendu et est devenu la propriété de quelques-uns, par l'exclusion de tous les autres ;

²⁷ *Par le bas*, les populations manifestent leur insatisfaction du résultat de l'action que vous menez depuis deux ans, mais, dont vous ne percevez pas les échos, à cause de la pratique de la censure par les médias d'Etat, en violation des dispositions de l'article 25 de la *Constitution*, alinéa 2, et *par le haut*, votre autorité est visiblement contestée par les membres du Gouvernement : cela n'est ni bon, ni beau, pour le pays.

²⁸ Car, jusqu'à preuve du contraire, personne au Monde ne sait rien faire contre la Vérité, les faits étant têtus, par essence, dans le sens où, chaque homme peut mentir à autrui, mais, il ne peut pas mentir à sa propre conscience.

4. Instaurer le patriotisme, dont l'absence présente se répercute transversalement sur l'ensemble de l'activité nationale.

La mise en œuvre de ces objectifs passe par une modalité spécifique.

V. *Modalité*

La mise en œuvre de ce pronostic passe par l'évaluation de l'action publique, de 1960 à 2022, au regard de la configuration actuelle du Gouvernement, pour comprendre les causes causantes réelles des disfonctionnements actuellement observés dans tous les Ministères, et pouvoir leur suggérer des corrections pertinentes, résilientes et performatives, sur les plans épistémique, éthique, juridique et institutionnel.

Le tableau suivant en récapitule la fiche de commande :

N°	Ministère concerné	Profil des évaluateurs	Résultat attendu
1.	Fonction publique	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de la Fonction publique.
		Juriste	
		Historien	
		Economiste	
		Administrateur	
		Statisticien-démographe	
2.	Commerce	Philosophe	Dévoilement des trois bonnes raisons, à cause desquelles, la balance commerciale congolaise est toujours déficitaire, avec une participation insignifiante des acteurs nationaux.
		Juriste	
		Historien	
		Economiste	
		Administrateur	
		Logisticien	
3.	Mines	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, le secteur des Mines ne participe pas encore significativement au produit intérieur brut du Congo.
		Juriste	
		Historien	
		Physicien	
		Chimiste	
		Biologiste	
		Economiste	
		Administrateur	
		Statisticien	
		Gendarme	

4.	Affaires foncières	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services des Affaires foncières du Congo.
		Juriste	
		Historien	
		Economiste	
		Administrateur	
		Statisticien	
		Architecte	
		Vrais dignitaires coutumiers (03/Dépt)	
5.	Aménagement du territoire	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les infrastructures construites sur le territoire ne sont pas qualitativement durables, malgré l'ampleur des fonds engloutis.
		Juriste	
		Architecte	
		Ingénieur	
		Historien	
		Economiste	
		Administrateur	
		Vrais dignitaires coutumiers (03/Dépt)	
6.	Défense nationale	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de la Défense nationale.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Logisticien	
		Ingénieur	
		Militaire (01/Corps)	
Vrais dignitaires coutumiers (03/Dépt)			
7.	Administration du territoire	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de l'Administration du Territoire.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Logisticien	
		Ingénieur	
		Militaire (01/Corps)	
Vrais dignitaires coutumiers (03/Dépt)			
8.	Contrôle d'Etat	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, la complaisance, le délit d'initié et l'omerta restent attachés aux prestations des Services du Contrôle d'Etat.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Administrateur	
		Gendarme	
Personnalité			
9.		Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens
		Historien	

	Affaires étrangères	Juriste Economiste Diplomate Personnalité	congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services des Affaires plus étrangères qu'étrangères.
10.	Agriculture, élevage et pêche Economie et Fiances	Philosophe Historien Juriste Economiste Ingénieur agronome Ingénieur éleveur Ingénieur piscicole Financier Banquier Vrais dignitaires coutumiers (03/Dépt) Association des consommateurs	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, le Congo ne réussit toujours pas à atteindre son objectif d'autosuffisance alimentaire, malgré tous les moyens engoutins.
11.	Hydrocarbures	Philosophe Historien Juriste Economiste Physicien Chimiste Gendarme Personnalité	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services des Hydrocarbures.
12.	Communication	Philosophe Historien Juriste Ingénieur Documentaliste Journaliste Personnalité Administrateur	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de la Communication nationale.
13.	Zones Economiques Spéciales	Philosophe Historien Juriste Economiste Logisticien Personnalité Administrateur	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, le Projet des Zones Economiques Spéciales ne démarre toujours pas, depuis environ 10 ans.
14.	Transports	Philosophe Historien Juriste Economiste Association des transporteurs	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des

		Personnalité	prestations des Services de Transport.
		Administrateur	
		Vrais dignitaires coutumiers (03/Dépt)	
15.	Justice	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de la Justice.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Association des transporteurs	
		Personnalité	
		Administrateur	
		Vrais dignitaires coutumiers (03/Dépt)	
16.	Plan	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, l'exécution physique des travaux prévus au titre de l'investissement reste régulièrement insignifiante par rapport à l'ampleur des fonds engagés.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Financier	
		Statisticien	
		Personnalité	
		Administrateur	
		Démographe	
17.	Economie fluviale	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de la Navigation fluviale.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Ingénieur	
		Personnalité	
		Administrateur	
18.	Construction	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de Construction.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Architecte	
		Ingénieur	
		Personnalité	
		Administrateur	
19.	Environnement	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de l'Environnement.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Physicien	
		Environnementaliste	
		Association	
		Personnalité	

20.	Santé	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, le plateau technique national n'atteint pas le seuil critique devant décourager les évacuations systématiques, mais, citoyennement inéquitables.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Sociologue	
		Médecin	
		Gestionnaire d'hôpitaux	
		Logisticien	
		Personnalité	
Administrateur			
21.	Promotion des Partenariats Publics-Privés	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas encore satisfaits des prestations des Services de la Promotion des PPP.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Sociologue	
		Personnalité	
		Administrateur	
22.	Energie et hydraulique	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de l'Energie et l'Hydraulique.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Ingénieur	
		Logisticien	
		Personnalité	
Administrateur			
23.	Jeunesse et Sports	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de la Jeunesse et des Sports.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Entraîneur	
		Logisticien	
		Personnalité	
		Administrateur	
Journaliste sportif			
24.	Développement industriel	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, l'industrialisation du Congo ne démarre toujours pas.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Ingénieur	
		Logisticien	
		Personnalité	
		Industriel privé	
Gendarme			

25.	Petites et Moyennes entreprises	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, le patronat national est si insignifiant au Congo.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Ingénieur	
		Logisticien	
		Personnalité	
		Entrepreneur privé	
Administrateur			
26.	Enseignement supérieur et Recherche	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, d'une part, l'Enseignement supérieur congolais a perdu son crédit d'antan et, d'autre, l'Université congolaise est absente du Marché mondial des idées et technosciences.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Ingénieur informaticien	
		Logisticien	
		Personnalité	
		Entrepreneur privé	
Administrateur			
27.	Enseignement préscolaire, primaire et secondaire	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à causes desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services d'Enseignement de base.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Ingénieur informaticien	
		Logisticien	
		Personnalité	
		Entrepreneur privé	
Administrateur			
28.	Enseignement technique et professionnel	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de l'Enseignement technique et professionnel.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Ingénieur informaticien	
		Logisticien	
		Personnalité	
		Entrepreneur privé	
Administrateur			
29.	Postes et télécommunications	Philosophe	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services des Postes et Télécommunication.
		Historien	
		Juriste	
		Economiste	
		Ingénieur informaticien	
		Logisticien	
		Personnalité	
		Entrepreneur privé	
Administrateur			
30.		Philosophe	
		Historien	
		Juriste	

	Promotion de la Femme	Economiste Sociologue Psychologue Personnalité Administrateur Juge coutumier (05)	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, la Promotion de la Femme est soumise au principe de la quadruple allégeance.
31.	Budget	Philosophe Historien Juriste Economiste Ingénieur informaticien Logisticien Personnalité Entrepreneur privé Administrateur	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services du Budget.
32.	Affaires sociales	Philosophe Historien Juriste Economiste Sociologue Psychologue Personnalité Administrateur	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services des Affaires sociales.
33.	Arts et Loisirs	Philosophe Historien Juriste Economiste Sociologue Association d'artistes Personnalité Administrateur	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services des Arts et Loisirs du Congo.
34.	Réforme de l'Etat	Philosophe Historien Juriste Economiste Sociologue Psychologue Personnalité Administrateur	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à cause desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de la Réforme de l'Etat.
35.	Décentralisation et Développement local	Philosophe Historien Juriste Economiste Sociologue Psychologue Personnalité Administrateur	Dévoilement des 03 bonnes raisons, à causes desquelles, les citoyens congolais ne sont pas satisfaits des prestations des Services de la Décentralisation et du Développement local.

Pendant que les membres du Gouvernement gèrent les affaires courantes et audiences, ainsi, au bout d'un mois de travail²⁹, chaque Coordonnateur d'équipe, nommé parmi les membres de la Commission d'évaluation ministérielle, dépose son Rapport auprès de Monsieur le Premier Ministre, qui l'aura commandé, et qui aura demandé la composition des équipes auprès du Président de l'Université Marien NGOUABI, sous les critères de compétence technique et de personnalité éthique avérées.

Ces *Rapports*, validés officiellement, deviendraient les instruments de travail des Gouvernements successifs, en vue de l'élaboration des plans d'actions, budgets et lois de programmation du Développement des différents secteurs de l'activité gouvernementale, pour que chaque membre du Gouvernement n'ait plus à s'encombrer d'une *vision sectorielle parallèle à celle du Président de la République*, élu au suffrage universel.

Monsieur le Premier Ministre,

Afin de ne pas risquer une **conclusion** sur une matière aussi dynamique et complexe, je vois le temps qui vient enfermer votre jugement dans l'une des deux attitudes suivantes, entre lesquelles, le choix vous revient, souverainement, en sachant que la seule manière d'éviter la critique publique est d'éviter, inversement, les charges publiques :

1. Soit, *vous vous enfermez dans l'attentisme*, en misant sur le *pourrissement habituel* et *l'ironie légendaire des Congolais*, jusqu'à ce que la dialectique historique vous surprenne ; alors, vous partiriez du Gouvernement la tête baissée, pour être accueilli par la clameur des étudiants et collègues à l'Université, où vous n'aurez rien fait ;

²⁹ Dont : deux semaines d'enquêtes de terrain, une semaine consacrée à la rédaction du Rapport, et la dernière, pour la validation technique et parlementaire des différents Rapports.

2. Soit, vous **tentez le sursaut** que je vous suggère vivement et *confraternellement*, en prenant toutes vos responsabilités de Chef du Gouvernement, et laissant les membres du Gouvernement *continuer à gérer les affaires courantes et audiences pendant un mois*, au cours duquel, vous feriez *évaluer chaque Ministère*, en vue d'*en sortir trois recommandations principales*, dont vous transmettez le Rapport au Parlement, pour validation et exécution par le Gouvernement, réorganisé suivant le *profil compétence technique et personnalité avérées*, en fonction de l'obligation des résultats attendus par les populations, et devant passer par une évaluation populaire tous les six mois.

Ce *sursaut* s'impose, parce que le pays est dans un **bourbier** : les affaires se multiplient impunément (FIGA, SNPC, etc.), les élections n'ont plus d'objectifs sociaux, l'augmentation constante des budgets ne sert pas au pays, le maintien en fonction des cadres contre leurs mauvais résultats indignes les citoyens, l'infra-droit révolte, l'immoralité publique agace, etc. ; ces **marqueurs** de votre management donnent à penser à ce proverbe de la langue des Mbosi du Congo : « **Quand la chasse est maléficiée, aucun gibier ne peut être abattu, quelle que soit la qualité des chasseurs et du matériel employé** »³⁰.

S'il est normal que les affaires privées se traitent en privé, il est incompréhensible que les affaires publiques se traitent dans le dos des citoyens, souverain primaire. Pour cela, puisque le Gouvernement ne peut pas être juge et partie (1), les organes d'Etat de répression des fraudes diverses n'arrivent pas à jouer le rôle républicain attendu d'eux (2), et que le Parlement, non plus, n'arrive pas à contrôler *effectivement* l'action du Gouvernement (3), il reste que la Jeunesse majoritaire (70% de la population) puisse elle-même aider et pousser le Gouvernement à appliquer les recommandations des évaluations suggérées, *afin*

³⁰ Dans la langue des Mbosi : « *Okia la osaa, gnama o waa kaa* ».

de rétablir progressivement la confiance évanouie entre gouvernants et gouvernés, qui se traduit par l'augmentation constante du taux d'abstention aux élections.

Pour sortir la gouvernance publique congolaise de la débrouillardise en cours, due au fait que l'action et les budgets sont saupoudrés sur les *effets superficiels* et non sur les *causes causantes réelles des problèmes du pays*, aux yeux du philosophe³¹, seul cet *exercice de vérité et transparence publiques* pourrait vous sauver politiquement ; sinon, il ne vous resterait que le dernier baroud d'honneur vous permettant de sauvegarder la dignité de notre métier d'Universitaires.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ma 2^{ème} lettre fermement ouverte, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Didier NGALEBAYE.

Diffusion : Fermement ouverte³².

³¹ Qui, en faisant usage de la raison critique et prospective, se donne comme métier, de réfléchir sur les conditions d'avènement de la Vérité, de la Justice sociale et du Beau, de façon à permettre aux humains de capitaliser les résultats de cette quête du sens et de l'essence, pour la conquête de la Sagesse, par le biais de celle du *Savoir vrai*, ayant triomphé de ses tentatives de réfutation : loin des ethnopartis et associations obscures.

³² A cette dernière lettre, Monsieur le Premier Ministre n'a pas davantage accusé réception.

Sentiment général

A l'occasion de la publication de la série de correspondances officielles que j'avais pris la responsabilité philosophique d'adresser à Monsieur le Premier Ministre de la République du Congo, de 2016 à 2023, j'ai fait trois observations troublantes d'ordre anthropo-sociologique, qui me donnent une claire idée sur ce que sont devenus les Congolais, par rapport à l'histoire de leur pays et leurs vies individuelles :

1. Aucune des personnes qui avaient des relations humaines suivies avec moi auparavant ne prenait le '*risque*' de m'appeler ou de m'écrire, de peur d'être '*tracée*' par la Sécurité d'Etat, sachant que mes numéros sont sous écoute ;
2. Les seules personnes qui prenaient le '*risque*' de m'appeler ou m'écrire étaient celles qui venaient de découvrir mon numéro affiché sur l'en-tête des lettres, par honneur personnel et respect pour la République ;
3. Des appels anonymes ou à découvert m'ont proféré des menaces et fait des propositions scandaleuses, comme si je cherchais à attirer l'attention sur moi, en misant sur mon éventuelle imbécilité, afin de me faire prendre au piège des Services de la Sécurité d'Etat, auxquels je destinai préjudiciellement mes correspondances, avant de les envoyer à Monsieur le Premier Ministre de la République du Congo.

Ces trois observations troublantes m'inspirent deux lignes herméneutiques de lecture :

1. Les citoyens congolais ont été longtemps gouvernés suivant la pensée unique des idéologies importées ayant des officiers de la Force publique

comme principaux acteurs ; à cause de cela, et malgré le temps qui est passé, leurs consciences restent tétanisées par la frilosité et l'idée que quelqu'un puisse s'exprimer librement et en toute responsabilité, en faisant usage des marges d'expression que lui laissent les lois et règlements de la République, dûment promulguées et actés par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat si, une lecture en compréhension et en extension en est faite ;

2. Cette histoire monolithique du pays a aussi développé *l'esprit militant*, en tant que renonciation à la critique prospective, dont se nourrit pourtant l'esprit scientifique, jusques et compris à l'Université, à telle enseigne que *l'infra-droit* est devenu la règle, et *le droit*, l'exception, faisant ainsi du modèle démocratique, imposé par la France en 1990, un *vaste abus de langage*, se trouvant, par ailleurs, dans une *impasse durable*, telle que, d'une part, cette démocratie importée (exogénie) impose les valeurs de *liberté* et d'*égalité absolues* à des citoyens (gouvernants et gouvernés), dont les consciences sont coutumièrement et trans-générationnellement tenues par les valeurs de *droit d'ânesse* et *primauté de la communauté sur l'individu* (endogénie), montrant ainsi la nécessité et l'urgence de redéfinir le fondement de la gouvernance publique sur des *bases endo-exogènes* et, d'autre part, *la démocratisation du pays*, comme celle de la presque totalité des postcolonies françaises, aboutit présentement au cycle infernal, dont les trois termes se tiennent dans la triple implication saturée suivante : ***élections démocratiques ↔ contestation des résultats ↔ violences postélectorales***, auquel j'ai suggéré une piste de sortie ailleurs³³.

³³ Didier Ngalebaye, « L'instabilité politique en Afrique postcoloniale : Explication, justification et devenir phénoméno-prospectivistes », in *Revue Le Caillédrat*, n°14, décembre 2022, pp.37-55, Montréal, Editions Différence Pérenne, 2022.

Cette témérité théorique, à la frontière du sacrifice socratique, aura permis de libérer la conscience citoyenne sur l'espace public républicain, permettant ainsi à chaque citoyen d'apporter désormais sa contribution à la performatisation de l'action publique en train de se faire par la critique prospective, au-delà de l'hypocrisie militante des **Conseillers** (courtisans hypocrites et opportunistes) de la République, qui ont renoncé à leur devoir de **Conseillers** (collaborateurs loyaux, critiques et prêts à démissionner, si l'Autorité n'écoute pas leurs alertes).

Elle aura révélé, surtout, l'avènement du philosophe sur l'espace public congolo-africain, avec un discours civilisé, clair, précis, sain et désintéressé, là où, les ethno-partisans et membres d'associations, dites de la société civile, généralement financées, soit de l'extérieur, par des puissances obscures, soit de l'intérieur, par des ethnopolitiens, avec un discours nébuleux, ambigu, opportuniste et clairement intéressé.

Cet exercice de la parole sur l'espace public républicain s'inscrit et s'attache à la prescription qu'Edmund Husserl destine au philosophe, fonctionnaire de l'Humanité, né accidentellement quelque part :

*« Nous sommes devenus conscients, au moins d'une façon très générale, que le **philosophe humain et ses résultats** n'ont nullement dans l'ensemble de l'existence humaine la simple signification d'un **but culturel privé**³⁴... Nous sommes donc - comment pourrions-nous l'oublier ? - les **Fonctionnaires de l'Humanité**. La **responsabilité** tout à fait personnelle qui est la nôtre à l'égard de la vérité de notre être propre comme **philosophes**, dans la vocation personnelle intime, porte en soi la **responsabilité à l'égard de l'être véritable de l'humanité**³⁵, lequel n'est que **tendu vers un Telos**³⁶ et ne peut parvenir à sa réalisation, si du moins il le peut **que par la***

³⁴-Cette phrase inaugurale, qui prépare les parenthèses suivantes, annonce qu'un philosophe n'a rien compris s'il se concentre sur sa petite vie ; il doit s'occuper du destin de la communauté humaine, dont il doit enrichir et complexifier le concept.

³⁵-Cette espèce de devoir d'ingérence éthique dans les domaines à la fois public et privé est l'écho de la responsabilité que confère l'appel de l'« *ailleurs indéterminé* » dont parle Jacques **Derrida**.

³⁶-Cette *fin* est en fait l'*avenir* qui, comme disait Emmanuel **Levinas**, est ce qui n'a pas de visage. Pour cela, il est massif, et implacable, et de là aussi vient l'intérêt heuristique de le distinguer de l'à-venir, plus structuré, parce que pensé.

*philosophie*³⁷, que par nous, à condition que nous soyons philosophes avec sérieux³⁸ ... Notre méditation historique initiale ne nous a pas seulement éclairé sur la situation de fait actuelle³⁹ et sur notre détresse⁴⁰ comme sur un fait nu, elle nous a aussi remis en mémoire qu'en tant que philosophes nous sommes, sur les buts qu'indique le terme de « philosophie », sur les concepts, sur les problèmes, sur les méthodes⁴¹, des héritiers du passé⁴² ... J'essaie de guider, non d'endoctriner⁴³, et seulement de montrer, de décrire ce que je vois⁴⁴. Je n'ai d'autre prétention que celle de parler à moi-même, d'abord, et ensuite seulement aux autres, avec le meilleur savoir et la plus grande

³⁷-L'appréhension du temps qui vient étant fondamentale à l'homme, Husserl dit qu'elle ne peut être réalisée que par la philosophie, toujours pour lui devenue phénoménologie.

³⁸-Les critères de sérieux sont entendus pour Husserl ; sûrement fait-il allusion à la rigueur qui, pour lui, ne renvoie pas simplement au formalisme logique, mais à la capacité du penseur de descendre jusqu'aux abysses de la possibilité de penser tout pensable au moyen de la pensée dont le seul rôle est de penser.

³⁹-L'approche husserlienne envisage la situation réelle et présente de l'humanité, avec ses problèmes réels et non supposés, avant d'en conceptualiser l'à-venir, à partir de l'état des lieux réel de la société contemporaine ; par ce dernier aspect, il pratique même de l'interdisciplinarité ; pour tout cela, il est étonnement plus pragmatique qu'on ne l'a dit.

⁴⁰-Pour nous, l'état de pauvreté, Phénomène des phénomènes contemporains, est la caractéristique principale et principielle de la société africaine actuelle ; pour cela, elle est la cause de notre détresse ; et quand Husserl parle de « détresse », on l'entendrait mieux en y voyant plutôt l'état de pauvreté des nations, surtout si l'on réalise que le déferlement actuel du phénomène de la faim dans le monde montre, non seulement que les réserves alimentaires mondiales baissent, pendant que les capacités de production décroissent, ainsi que le pouvoir d'achat, mais aussi et surtout que même à Paris, il y a des personnes qui ne mangent pas à leur faim.

⁴¹-En articulant but (que nos contemporains appellent « objectif »), concepts, problèmes et méthodes, l'on pourrait élaborer un management moderne de l'organisation du travail qui soit une vision réellement pragmatique ; quelle anticipation !

⁴²-Ce passage montre que la pro-tension husserlienne se construit en payant sa dette au passé, qu'elle assume sans le renier.

⁴³-Pour être capable de « guider » sans « endoctriner », Husserl fait montre d'un esprit faillibiliste, ouvert et tolérant, qui n'a rien de la fermeture dont on l'a taxé quelques fois. Cette considération peut être considérable pour la reconsidération des études husserliennes.

⁴⁴-Par ce bout de phrase, Husserl présente l'essence et le sens de sa démarche phénoménologico-protentive ; elle consiste à décrire l'état réel du monde au moyen des acquis des sciences antiques et sociales (naturalisme et historicisme), pour « pro-tenter », prospecter l'avenir sans visage de l'humanité : sur cette base, la prospective du sens historique peut élaborer le concept capital d'à-venir, qui figure la capacité du philosophe à penser le temps qui vient.

conscience qu'y ait jamais mis quiconque a vécu de bout en bout dans tout son sérieux le destin d'une existence philosophique »⁴⁵.

Puissent les philosophes de tous les pays se libérer du piège des ethnopartis, où ils se seraient laisser entrainer par des associations obscures, pour la recherche effrénée des nominations et avantages politiques, quitte à aliéner leurs âmes, afin, d'une part, de délivrer les consciences citoyennes de l'imbécilité et du trouble durable de discernement, où la violence historique de l'Occident raciste, esclavagiste, colonialiste et postcolonialiste, les a enchaînés à faire, dans les Universités africaines postcoloniales, du commentaire improductif des résultats de la recherche menée en Occident, en lieu et place de l'innovation cognitive et pédagogique et, d'aider les gouvernants, dont la complexe tâche consiste à bien décider dans l'urgence et l'ignorance du temps qui vient, pour mieux gouverner leurs pays, en leur indiquant les dérives managériaux observés, en toutes objectivité et impartialité, autant que l'exercice de la raison naturelle et méthodique le permette !

Brazzaville, le 14 juin 2023,

Otwere ossoh@yahoo.fr

⁴⁵-Pour et à partir de Husserl, le sérieux du destin de l'existence philosophique est, dans le schéma tracé jusqu'à présent, de *penser le Temps*, en contribuant à la recherche des solutions aux problèmes qui préoccupent la société ; ce faisant, il accomplit sa responsabilité, en articulant le signe et le sens de son séjour au monde.

Table des matières

Dédicace.....	1
Remerciements.....	2
Avant-propos.....	3
Lettre n°1.....	5
Lettre n°2.....	19
Lettre n°3.....	27
Lettre n°4.....	39

FOR AUTHOR USE ONLY

FOR AUTHOR USE ONLY

**More
Books!**



yes
I want morebooks!

Buy your books fast and straightforward online - at one of world's fastest growing online book stores! Environmentally sound due to Print-on-Demand technologies.

Buy your books online at
www.morebooks.shop

Achetez vos livres en ligne, vite et bien, sur l'une des librairies en ligne les plus performantes au monde!

En protégeant nos ressources et notre environnement grâce à l'impression à la demande.

La librairie en ligne pour acheter plus vite
www.morebooks.shop



info@omniscryptum.com
www.omniscryptum.com

OMNIScriptum



FOR AUTHOR USE ONLY

FOR AUTHOR USE ONLY

FOR AUTHOR USE ONLY